



Fluidité des frontières ethniques en Nouvelle-France : descendance de Nicolas Pelletier et Jeanne Voisy

Fluidity of Ethnic Borders in New France: Descendants of Nicolas Pelletier and Jeanne Voisy

Denys Delâge and Claude Hubert

Number 75, 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1088877ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1088877ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Article abstract

The genealogy of a root family, Pelletier-Voisy, who landed in Quebec in 1636, illustrates for their eight children and their close descendants, the dynamic of interaction between settlers and Aborigines, marked by the porosity and fluidity of ethnic and social boundaries. Identity has nothing to do with blood, pertaining rather to individual trajectories and modalities of integration into kinship networks. The figure of the voyageur emerges, as does his close proximity to the Aborigines. Nomads maintain the mobility of their way of life by becoming travelers while settlers-voyageur embrace mobility by traveling with and among Indigenous people. The colonial context shows this fusion of peoples and their subordination to the Crown and to the Catholic Church. The Innu oral tradition sees it as the process of conquest.

Cite this article

Delâge, D. & Hubert, C. (2021). Fluidité des frontières ethniques en Nouvelle-France : descendance de Nicolas Pelletier et Jeanne Voisy. *Les Cahiers des Dix*, (75), 257–309. <https://doi.org/10.7202/1088877ar>

Fluidité des frontières ethniques en Nouvelle-France : descendance de Nicolas Pelletier et Jeanne Voisy

DENYS DELÂGE ET CLAUDE HUBERT

Nous voulons, dans cet essai, caractériser globalement la petite société coloniale des rives du Saint-Laurent au xvii^e siècle et au début du xviii^e siècle en la décrivant à partir de la généalogie d'une famille souche, celle des Pelletier-Voisy, qui illustre la dynamique d'interaction entre colons et Autochtones, dynamique marquée par la porosité et la fluidité des frontières ethniques et sociales. Nous voulons tout particulièrement démontrer comment l'identité n'a rien à voir avec le sang et comment elle relève de trajectoires individuelles, diverses certes, mais encore bien davantage des modalités d'intégration et d'appartenance à des communautés humaines que sont les réseaux de parenté, les villages, les ethnies ou « nations ».

Nous savons qu'en période coloniale, de nombreux Français sont devenus des Autochtones tandis qu'à l'inverse, très rares furent les Autochtones à se faire Français ; certes, des femmes autochtones

épousèrent des Français, mais n'ont-elles pas été bien plus souvent des agents d'assimilation dans leurs sociétés que ne l'ont été leurs maris dans la société coloniale ? Si l'on reconnaît que Phil Fontaine, le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, de 1997 à 2000 et de 2003 à 2009, appartenant à la nation Sagkeeng et de langue ojibwée, est bien un Indien, même si son patronyme est francophone, indice probable d'un ancêtre canadien-français, l'on ne se surprendra donc pas que les Makwaninis-Algonquins ou Magouas de la région de Trois-Rivières ou les Innus de la Côte-Nord puissent avoir des ancêtres venus de Paris ! C'est bien ce que nous verrons en partant d'une famille souche française du début du xvii^e siècle. Nous n'oublierons pas non plus que la lignée patrilinéaire ne constitue pas le seul mode de filiation et de transmission et qu'Ego qui a deux parents possède également quatre grands-parents, huit arrière-grands-parents, seize arrière-arrière-grands-parents et ainsi de suite au rythme habituel de trois et parfois quatre générations par siècle, les ancêtres atteignant les nombres de 32, puis 64 et ainsi de suite : 128, 256, 512, 1024... N'aurait-il pas suffi qu'un seul des, disons 512 ancêtres, ait été autre, pour qu'Ego ne soit pas le même ?

Partons de ce couple fondateur, celui des Pelletier-Voisy. Nicolas Pelletier, baptisé à Chartres en Beauce le 5 juin 1596, débarque à Québec en 1636, à l'âge de 40 ans, comme engagé de la Compagnie des Cent-Associés, à titre de charpentier. Jeanne de Voisy (les variantes de son nom sont multiples¹) nous est moins connue faute d'accès à ses actes de baptême et de mariage de même qu'à la liste des passagers du navire de leur traversée avec leurs deux jeunes fils, Jean et François, ce dernier baptisé en 1635.

1. Elle est aussi connue sous le nom de Jeanne de Voizy, Jeanne Voisin, Jeanne Vouisier, Jeanne de Vousy, Jeanne de Vouzy, Jeanne de Voussy, Jeanne de Roussy, Jeanne de Vourtais et Jeanne de Voissy. « Jeanne de Voisy (1622-1689) », *Généalogie. Québec*. En ligne. genealogiequebec.info/testphp/info.php?no=12311

L'origine française de Nicolas Pelletier, « habitant² », « maître charpentier³ » et « engagé » de la Compagnie des Cent-Associés ne fait aucun doute⁴, tandis que celle de son épouse est probable, bien qu'aucun document ne le dise explicitement et bien que l'historien Honorius Provost identifie une fille du couple, Geneviève, sans éléments de preuves, comme une « métisse de Sillery⁵ ». Suggérerait-il que Jeanne de Voisy était Autochtone ou bien que la mère ne fut pas Jeanne de Voisy, mais une Autochtone ou bien, plus probablement, que la fille appartenait culturellement à deux mondes, ce qui est plausible et probable compte tenu du lieu d'établissement en territoire innu ? Nous retenons cette dernière proposition, Jeanne de Voisy étant fort certainement française. Le couple a huit enfants dont deux, nous l'avons noté, seraient nés en France. Il obtient une terre à Sillery, à proximité donc de la mission de Sillery, dont le territoire agrandi devient, en 1651, une seigneurie des « Sauvages néophytes de la région de Québec⁶ ». Comme les autres colons français et les Autochtones habitant la « réduction », ce couple de colons Pelletier-Voisy avait donc, pour seigneurs, des chefs montagnais, algonquins et, ultérieurement, hurons. Le recensement de 1666⁷ identifie nommément le couple formé par Nicolas Pelletier et sa femme Jeanne Vourtais (Roussy). Cette dernière est décédée le 12 décembre 1689 à Sorel⁸. L'histoire des enfants de ce couple illustre

2. *Parchemin*, Audouard dit Saint-Germain, G., 1634-1663, Québec, 15 avril 1653.

3. *Ibid.*, 20 octobre 1650.

4. Programme de recherche en démographie historique (PRDH) Fiches #60779 ; #195830 ; #60567 ; #60681 ; « Pelletier, Nicolas », *Fichier Origine. Répertoire des actes des émigrants français et étrangers établis au Québec des origines à 1865*. www.fichierorigine.com/recherche?numero=243216

5. Honorius PROVOST, *Les Abénaquis du Canada et le pouvoir civil*, Québec, La Société historique de Québec et Séminaire de Québec, 1985, p. 8.

6. « Acte de concession de la Compagnie de la Nouvelle-France aux néophytes Sauvages », dans Pierre-Georges ROY, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages et aveux et dénombrements conservés aux archives de la province de Québec*, vol. 1, Beauceville, L'Éclaireur Limitée, 1927, p. 295.

7. Marcel TRUDEL, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, Québec, Septentrion, 1995, p. 205.

8. PRDH #195830.

la porosité des frontières ethniques dans la colonie d'alors. Voyons ce qu'il en fut, en suivant les lignées des enfants de ce couple, sur trois générations, ponctuellement, sur quatre et exceptionnellement sur cinq, le couple fondateur débarqué au Canada, représentant la première génération.

#1/8 Jean, deuxième génération, l'aîné des garçons, baptisé vers 1632, se marie à une Française du nom de Marie Geneviève Demanovely, le 21 juillet 1662, à Notre-Dame de Québec⁹. Le couple s'établit à Sorel et a un enfant.

Jean-François-Xavier¹⁰, troisième génération, baptisé le 31 juillet 1663 à Sillery, épouse Geneviève Letendre le 7 mai 1685 à Sorel et est tué par les Iroquois en ce même lieu, le 2 novembre 1692, à l'âge de 29 ans. Il avait, pour domestique, un « engagé », Jacques Rousseau et une servante Suzanne Nepveu. Voilà qui est caractéristique de l'univers colonial français d'alors. Voyons la quatrième génération, celle des deux enfants de Jean-François Xavier Pelletier et de Geneviève Letendre qui ont atteint l'âge adulte.

Catherine Geneviève Pelletier¹¹, quatrième génération, épouse François Lefebvre Duplessis Faber le 31 décembre 1713 à Notre-Dame de Montréal. Ce fils d'un écuyer et officier des troupes de la Marine¹² devient un notable de Montréal et un commandant du poste de Michilimackinac¹³.

Jean-François Pelletier, quatrième génération, épouse Catherine Arnaud le 5 août 1715 à Notre-Dame de Québec¹⁴. Au Détroit, il peut

9. PRDH #60681.

10. PRDH #1490.

11. PRDH #5530.

12. *Parchemin*, Lepailleur de Laferté, M., 1701-1732, Montréal, 15 avril 1653.

13. PRDH #48119 ; *Parchemin*, Simonet, F. 1737-1778, Montréal, 13 mars 1752.

14. PRDH #11979. Nous n'avons pas de trace de sa sépulture.

s'opposer au commandement de Lamothe Cadillac, sur la base des étroites relations que sa famille entretient au Château Saint-Louis¹⁵.

Nous sommes ici en présence d'une lignée familiale inscrite dans l'élite coloniale : propriété terrienne, hauts postes dans l'armée, excellent réseau de contacts avec la classe dirigeante. Ici, le capital culturel de la proximité avec les Autochtones est investi dans le réseau de la diplomatie franco-amérindienne à des fins de consolidation de l'empire colonial français.

#2/8 François, deuxième génération, le deuxième enfant de la famille Pelletier-Voisy, baptisé vers 1635, est actif dans la traite des pelleteries dans l'arrière-pays de Tadoussac où, en avril 1664, il épouse Dorothee Sauvagesse¹⁶. L'historien J.-Edmond Roy écrit que : « La chose fit beaucoup de bruit dans le temps parce que le P. Albanel avait uni les deux époux sans publication de ban. Il fut même envoyé dans une espèce de disgrâce au Cap de la Madeleine à ce propos¹⁷. »

Bien que nous n'ayons pas les détails de l'affaire, il s'agit probablement d'un conflit relatif à l'autorisation de ce mariage. La publication des bans annonçait à l'avance le mariage projeté et incitait les fidèles à exprimer leur opposition en vertu des règles du droit canon. Si le missionnaire a été relégué à une mission secondaire à cause de cette omission, ce le fut probablement en réponse à l'intervention de proches opposés à ce mariage. Rappelons la coexistence du mariage à la mode du pays et celui, catholique, avec ses propres règles. Le missionnaire aurait-il autorisé un tel mariage pour cacher une grossesse ou encore, aurait-il privé Nicolas Pelletier, le père du jeune marié de la possibilité de s'objecter à l'alliance d'un fils de moins de 30 ans ?

15. Marie Caroline WATSON HAMLIN et James Valentine CAMPBELL, *Legends of Le Détroit*, second edition, Detroit, Thorndike Nourse, 1884, p. 311.

16. PRDH #60567.

17. J.-Edmond ROY, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, En vente chez l'auteur, [Mercier & Cie], 1898, vol. 2, p. 31.

François Pelletier a ramené son épouse innue à Québec où elle est décédée peu après. Il a porté le surnom algonquin « Antaya¹⁸ », de là sa désignation dans les sources : « François Pelletier Antaya¹⁹ » ou simplement « Antaya ». En deuxième noce, le 26 septembre 1662, à Notre-Dame-de-Québec, il épouse Marguerite Morrisseau, originaire d'Amiens²⁰. En 1675, il achète la seigneurie d'Orvilliers, située à Sainte-Geneviève de Berthier, sur la rive nord du fleuve, en face de Sorel où il est actif dans la traite des pelleteries. Il la renomme « seigneurie d'Antaya », nom qu'elle a porté jusqu'à l'abolition du régime seigneurial en 1854. Certains de ses enfants ont conservé le surnom Antaya et éventuellement Antaya devint un patronyme. Soulignons l'importance symbolique de ce geste d'appropriation d'un surnom autochtone comme patronyme et éventuellement toponyme de la part d'un notable seigneur, pour lui-même et quelques-uns de ses enfants. L'« ensauvagement » apparaît ici signe de prestige. Enfin, François Pelletier Antaya participe à un raid contre les Iroquois à l'été 1666. Voyons quelques-uns des enfants de ce couple, c'est-à-dire de la troisième génération.

Marie-Angélique, troisième génération, fille aînée de François Pelletier et de Marguerite Morrisseau, baptisée le 14 octobre 1662, à Sillery, épouse, avant le 17 avril 1681²¹, François Banhiac dit Lamontagne, « sabotier²² » et « soldat²³ » du régiment de Carignan. Le couple s'établit à proximité des Algonquins de Trois-Rivières, au village de la rivière Mahigan-Sipiy²⁴. C'est là qu'est décédée Marie-Angélique le 18 mars

18. Alain VALLIÈRE [dir.], *La toponymie des Algonquins*, Québec, Commission de toponymie, Secrétariat des affaires autochtones, coll. « Dossier toponymique, 26 », 1999, p. 145.

19. PRDH #60567

20. PRDH #55219.

21. PRDH #5039.

22. Germain LESAGE, *Histoire de Louiseville, 1665-1960*, Louiseville, Presbytère de Louiseville, 1961, p. 19.

23. M. TRUDEL, *La population du Canada en 1666*, op. cit., p. 336.

24. G. LESAGE, *Histoire de Louiseville, 1665-1960*, op. cit., p. 87-88.

1741²⁵. Le couple a neuf enfants²⁶ ; il s'agit de la quatrième génération que nous présentons par ordre de naissance. Nous allons néanmoins commencer par présenter le contexte de leur établissement en ce pays des Algonquins ainsi que le soulignent le père jésuite Lejeune, le récollet Pacifique Duplessis, l'ursuline Marie-de-la-Nativité et la carte de 1772 de Kitchin²⁷.

La concession de terre de François Banhiac dit Lamontagne, époux de Marie-Angélique Pelletier, est voisine de celle de Joachim Germano, époux d'Isabelle Couc Montour²⁸. Algonquins et Français se côtoient dans cette petite communauté, ce qui suppose la présence de personnes bilingues, Isabelle Couc illustrant la mixité culturelle d'alors. Désignée également comme Élisabeth et madame Montour (1667-1752), cette femme est la fille de Pierre Couc, cultivateur de la région de Trois-Rivières et de Marie Metiameg8k8e, Algonquine de la même région²⁹. Elle appartient à une famille de sept enfants³⁰ bilingues français-algonquin comme leurs père et mère, dont la plupart se sont mariés soit à des Autochtones, soit à des voyageurs et interprètes canadiens. Son frère aîné, Louis, épouse l'Algonquine Jeanne Quigetigoucoue³¹, habitant à proximité, et avec laquelle il a déjà un fils. À la naissance de leur deuxième fils, le père le fait baptiser sous le nom de Jacques Montour³², nom qui sera désormais attaché à la postérité de la famille Couc.

Après cette courte digression sur les voisins Couc-Montour du couple de Marie-Angélique Pelletier et de François Banhiac, revenons

25. PRDH #1428.

26. PRDH #5039.

27. Claude HUBERT et Rémi SAVARD, *Algonquins de Trois-Rivières. L'oral au secours de l'écrit 1600-2005*, Montréal, Recherches amérindiennes au Québec, 2006, p. 19-26.

28. G. LESAGE, *Histoire de Louiseville, 1665-1960*, op. cit., p. 31.

29. PRDH #38603.

30. PRDH #1045.

31. PRDH #38603.

32. PRDH #38596.

aux enfants de ce couple, qui appartiennent à la troisième génération établie dans la vallée du Saint-Laurent. Nous sommes ici à la recherche d'indices de l'existence de familles charnières entre Algonquins-Montagnais-Abénaquis, d'une part, et Français, d'autre part.

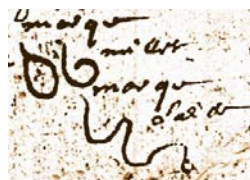
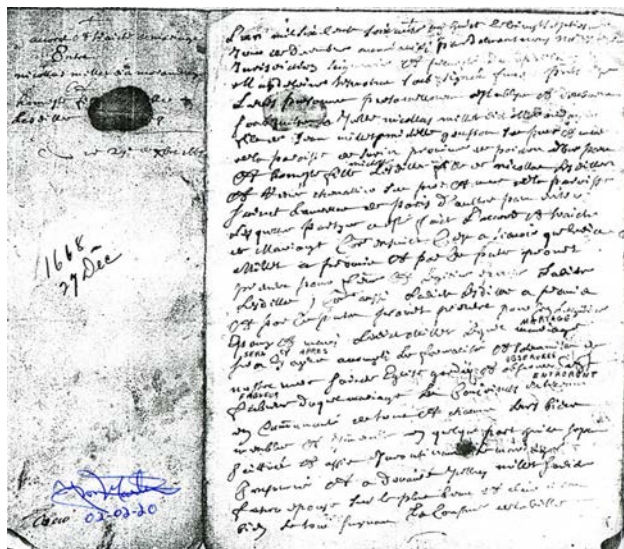
Des neuf enfants (quatrième génération) de Marie-Angélique Pelletier et de François Banhiac (troisième génération), un est décédé avant l'âge du mariage. Les huit autres engendrent 78 enfants, soit une moyenne de 9,75. Arrondissons à dix par famille, ce qui relève du modèle démographique colonial français. Trois hommes travaillent aux Forges du Saint-Maurice, un quatrième est menuisier, tandis que trois autres sont voyageurs et qu'un dernier est père d'un voyageur. Tous sont de la région de Trois-Rivières.

Retenons Marie Madeleine Banhiac Lamontagne, qui épouse Pierre Guignard-Guenard « voyageur³³ » le 1^{er} février 1702³⁴ en un lieu indéterminé. Le couple a douze enfants dans la région de Trois-Rivières (Sorel, Louiseville, Yamachiche, Rivière-du-Loup). Les fils et gendres sont un cordonnier, un engagé domestique, deux dans la traite des pelleteries, trois voyageurs, dont un maître d'expédition. Émergent également des dynasties de voyageurs. Ainsi, Marie Charlotte Guignard, quatrième génération (b. 1709) à Trois-Rivières, épouse François Lemaître Auger Duheme (m. 1733), à Louiseville. De cette union sont issus onze enfants (cinquième génération). Ayant eu pour père Charles Lemaître, « voyageur de l'Ouest » et « capitaine de milice », François Lemaître Auger Duheme, lui-même « voyageur de l'Ouest », a quatre frères, Antoine, Pierre, Jean et Charles, également « voyageurs de l'Ouest ». En somme, les onze enfants issus de cette union ont un grand-père paternel, un père et quatre oncles paternels qui, tous, sont voyageurs.

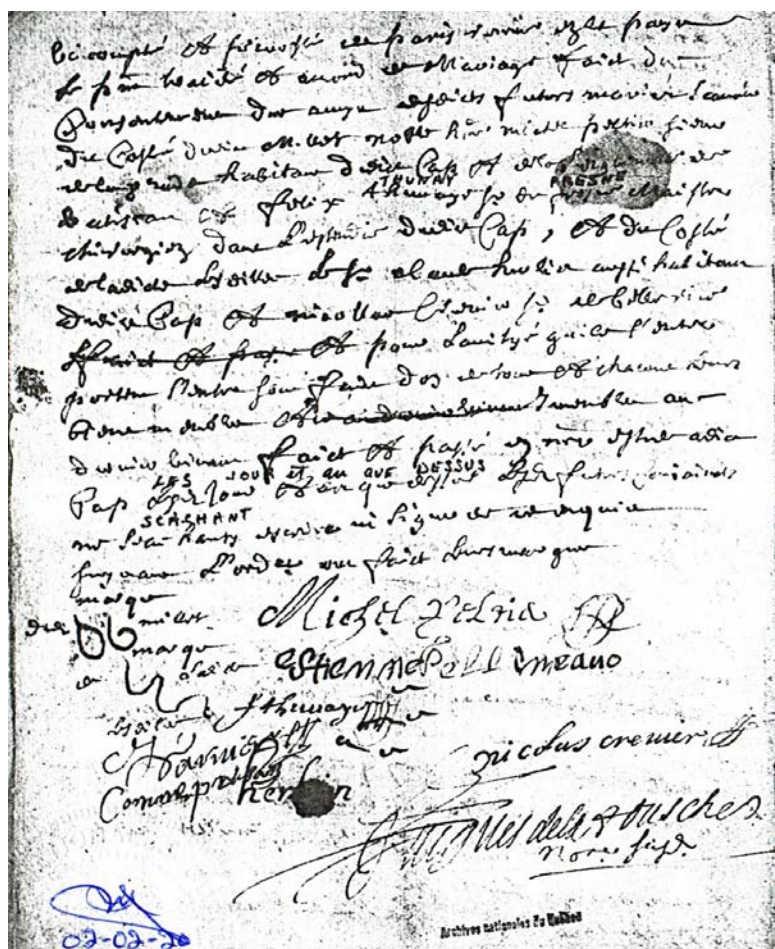
33. G. LESAGE, *Histoire de Louiseville, 1665-1960*, op. cit., p. 61.

34. PRDH #5039.

Poursuivons avec une énigme qui s'est présentée à nous. Geneviève Banhiac Lamontagne, troisième génération et troisième enfant de sa famille, a épousé Mathieu Millet le 12 décembre 1668³⁵, jeune homme dont les parents (Nicolas Millet dit Maranday et Michelle Ledillier) s'étaient mariés chez les Algonquins au Cap des Trois-Rivières³⁶, devenu Cap-de-la-Madeleine, en face des Trois-Rivières sur la rivière Métabenoutin³⁷, devenue Saint-Maurice. Sur leur contrat de mariage devant notaire, plutôt que d'apposer un x, ils ont dessiné, ce qui est tout à fait exceptionnel, leurs marques « d'allure autochtone », analogues à celles que l'on trouve au bas des traités. Celle de Nicolas Millet ressemble à une paire de raquettes ; celle de Michelle Ledillier, de forme ondulante, invoquerait-elle le légendaire « Serpent Cornu » des Autochtones³⁸ ?



35. Fonds Cour Supérieure. District judiciaire de Trois-Rivières. Greffes de notaires. BANQ Trois-Rivières, CN401, 28.
36. Maurice LORANGER, *Histoire du Cap-de-la-Madeleine, 1651-1986*, Cap-de-la-Madeleine, M. Loranger éditeur, 1987, p. 38 ; M. TRUDEL, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, *La seigneurie des Cent-Associés 1627-1663*, tome 2, *La société*, Montréal, Fides, 1984, p. 602.
37. *Ibid.*, p. 38.
38. Fonds Cour Supérieure. District judiciaire de Trois-Rivières. Greffes de notaires. BANQ Trois-Rivières, CN401, 28 ; C. HUBERT et R. SAVARD, *Algonquins de Trois-Rivières*, op. cit., p. 46-47.



Les marques de Nicolas Milet/Millette et de Michelle Ledillier³⁹.

Comment expliquer la présence de ces marques, à première vue peut-être tracées à l'amérindienne, au bas de l'acte notarié du mariage de Nicolas Milet possiblement, voire probablement originaire du Poitou, qui appose une marque évoquant des raquettes, et celle d'une fille du roi, Michelle Lesdiller, traçant la forme ondulante d'un serpent ? Dans la base de données *Parchemin*, des actes de notaire consultés, nous

39. Fonds Cour Supérieure. District judiciaire de Trois-Rivières. Greffes de notaires. BANQ Trois-Rivières, CN401, 28.

n'avons trouvé qu'un seul acte analogue : il s'agit du premier contrat de mariage de la colonie, établi le 27 juillet 1636 entre Robert Drouin et Anne Cloutier. Ce contrat, mettant en présence exclusivement des Français récemment arrivés dans la colonie, comporte cinq marques en forme apparente d'un rectangle, d'une hache, d'une équerre et de puises. Nous reproduisons les signatures et marques ci-dessous, de même que des x, marques d'analphabètes.



La comparaison de ces deux actes notariés de mariage ne permet pas de conclure que les marques de Nicolas Millet et de Michelle Lesdiller sont d'inspiration autochtone. Les raquettes pourraient symboliser l'hiver et la ligne ondulée, celle de la traversée en mer ou tant d'autres référents. Se croisent probablement ici deux modes analogues d'expression symbolique, l'un associé à des sujets analphabètes dans une société de l'écrit, l'autre à des « sujets » appartenant à une société de l'oral et du mythe. Tout Français qu'aient probablement été Nicolas Milet/Millette dit Maranday et certainement Michelle Lesdiller, cela ne postule évidemment pas qu'ils n'aient pas eu des descendants qui soient devenus Autochtones, ce que d'ailleurs nous verrons !

Revenons plus longuement sur l'origine française de Nicolas Millet, dont il semble pourtant bien qu'il ait été un compatriote de Michelle Lesdiller. En effet, le contrat de mariage le fait venir du Poitou. Cependant certains indices laissent subsister un doute. Selon l'historien Marcel

Trudel, il y avait dans le gouvernement de Trois-Rivières en 1666 trois Milet/Milette dont la profession était « domestique ». L'un d'eux était justement « Nicolas dit Marandais⁴⁰ ». Or, la mise en esclavage d'Indiens et d'Indiennes en Nouvelle-France n'ayant été légalisée qu'en 1709, l'appellation « domestique » rencontrée dans les documents d'archives pourrait avoir parfois dissimulé un statut d'« esclave » qualifié alors de « Pânis » (avant 1709, les « Pawnees » étaient alors les seuls Indiens dont la couronne française autorisait la mise en esclavage). Selon Trudel⁴¹, sous le régime français, « 65,1 % des 4 124 esclaves de “race” connue, autant dire les deux tiers » auraient été Autochtones, le reste (34,9 %) aurait été d'origine africaine. Or, avant 1709, et peut-être sans doute après, les propriétaires transmettaient leurs patronymes à leurs « domestiques » en les faisant baptiser. Le « domestique » Nicolas dit Marandais aurait-il pu être l'esclave indien d'un propriétaire français ? Lors de la rédaction de l'acte de baptême d'un des fils du couple Nicolas Milette-Michelle Lesdiller, Jacques Milette, baptisé à la rivière du Loup le 26 juin 1716, l'espace des prénoms du père et de la mère est resté vide, ce qui était pratique courante pour les baptêmes de « Sauvages ».



Acte de baptême de Jacques Milette, 26 juin 1716, à la rivière du Loup (ANQ, bobine 3153).

40. M. TRUDEL, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, op. cit., p. 263.

41. M. TRUDEL avec la collaboration de Micheline D'ALLAIRE, *Deux siècles d'esclavage au Québec*, Montréal, Les Éditions Hurtubise, 2004, p. 91.

Bien que le plus probable soit que Jacques Milette ait été un colon plutôt qu'un « esclave-sauvage », l'ambiguïté demeure ; témoignerait-elle d'une relative fluidité des traces d'appartenance ?

Poursuivons en revenant à notre couple de la troisième génération : Nicolas Millet dit Maranday et Michelle Lesdiller (m. 27 décembre 1668) ont cinq enfants dont un seul a une descendance. Il s'agit de Mathieu Milet, qui épouse Geneviève Banhiac dit Lamontagne (quatrième génération). Ils s'établissent à la rivière du Loup et ont dix enfants. Geneviève Banhiac dit Lamontagne, rappelons-le, avait pour père François Banhiac Lamontagne et pour mère, Marie-Angélique Pelletier dit Antaya (troisième génération), Française de Sillery⁴². Mathieu Milette a été voyageur et il a contribué à la construction de canots pour l'érection de l'église⁴³. Les spécialistes de la construction de canots à Trois-Rivières étant des Algonquins qui, ultérieurement, les produiront principalement pour les marchands de Montréal, Mathieu est-il devenu Algonquin, ou bien est-il plutôt un entrepreneur faisant construire des canots par une main-d'œuvre algonquine ? Le couple formé par Mathieu Milette et de Geneviève Banhiac a eu onze enfants, trois décédés jeunes, cinq garçons et trois filles. Tous les garçons ont été voyageurs (Lac Supérieur, Michilimackinac, poste des Sioux, Pointe de Chagouamegon, engagé de l'Ouest), les filles sont liées à un voyageur, à un trafiquant de pelleteries, à un travailleur des forges. Tous résident à Yamachiche et à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup.

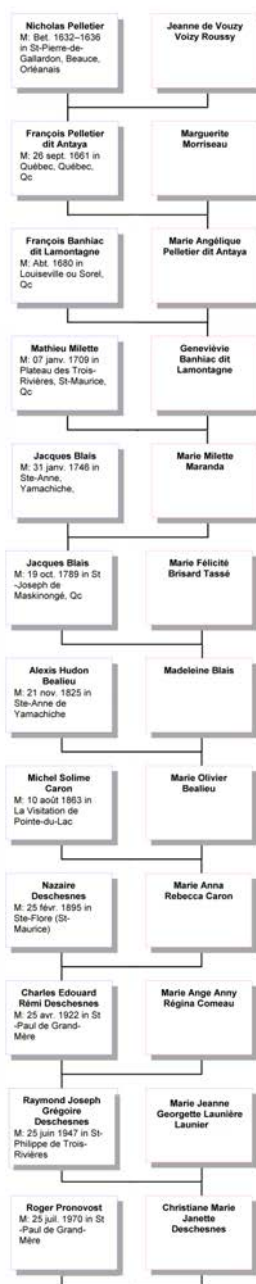
Cinq des enfants (cinquième génération) du couple de Mathieu Milette et de Geneviève Banhiac dit Lamontagne (quatrième génération), soit Geneviève Milette, Pierre Joseph Milette, Augustin Milette, Marie Milette Maranda (variante de Maranday, surnom de son père), sont les ancêtres des requérants dans la cause de demande de reconnaissance du statut légal d'Indiens du Canada de la part des Algonquins-Magouas

42. H. PROVOST, *Les Abénaquis du Canada et le pouvoir civil*, op. cit, p. 8.

43. J.-Alide PELLERIN, *Yamachiche et son histoire 1672-1978*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1980, p. 184.

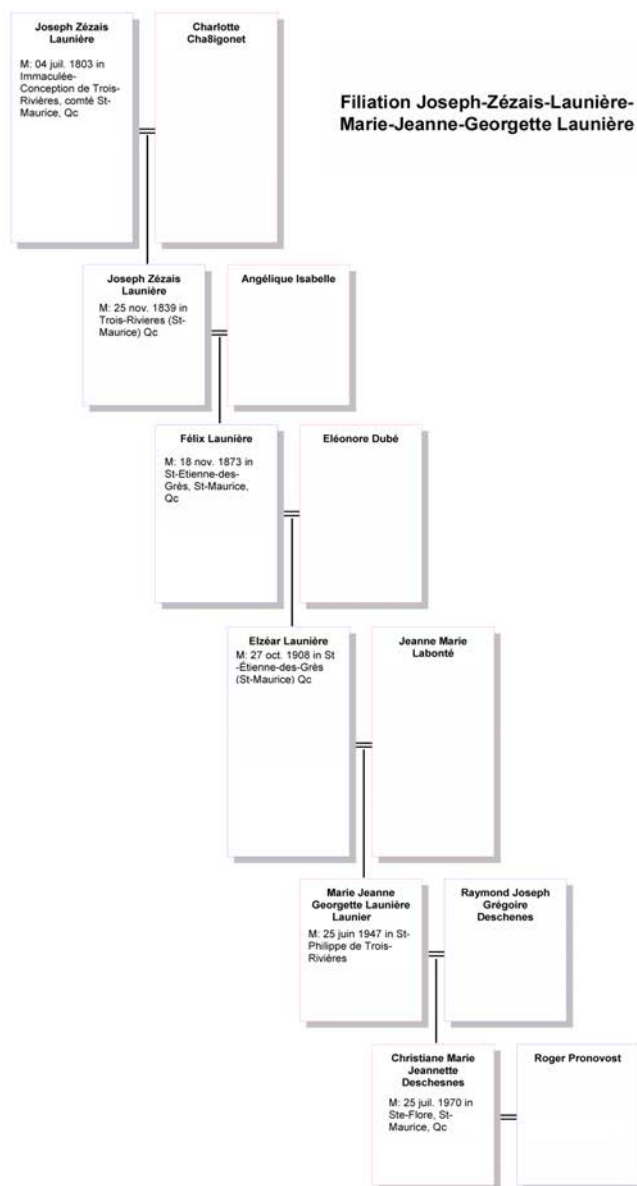
de la région de Trois-Rivières au Québec. La descendance du couple formé par Mathieu Milette et Geneviève Banhiac se retrouve également chez les Abénaquis de Wôlinak, où en 2012, 21 individus partageaient, avec variantes, le patronyme Milette, Milet, Millette, Millet⁴⁴. Nous ne le démontrons ici que pour une seule Algonquaine-Magoua requérante du statut d'Indien, Christiane-Marie-Jeannette Deschênes :

**Filiation Nicolas Pelletier-Marie-Jeanne-Georgette
Launière-Launier**



44. Liste électorale du 7 juin 2012 pour le Conseil de Bande de Wôlinak. Numéros 400 à 420 des personnes dans la liste. Base de données B/M/S, *Recherche généalogique en ligne*, version 9, 2000, fiche n° 1 839 343. Les Milette de Wôlinak sont de la descendance de Jean-Paul Milette (Magoua) et Alice Bernard (Abénaquise) mariés le 10 octobre 1953 à Trois-Rivières.

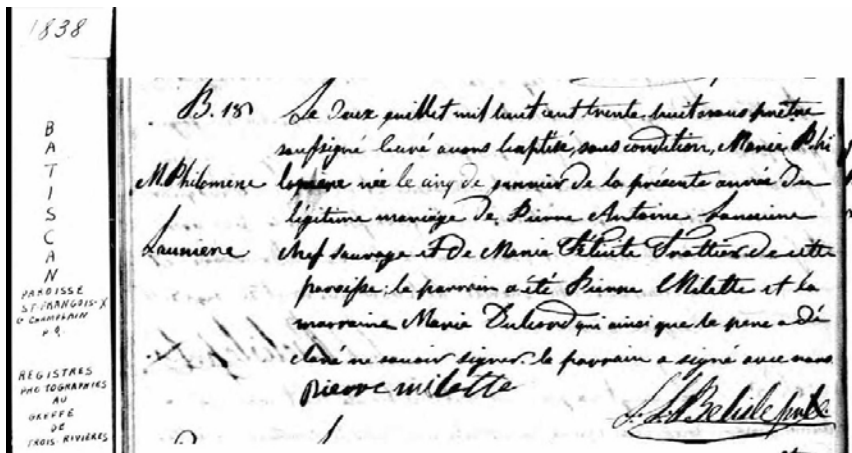
Il existe un lien généalogique de filiation entre Christiane-Marie-Jeanette Deschênes et Joseph Zézais Launière, un des chefs algonquins de Trois-Rivières auxquels la couronne a remis, à titre d'alliés, des présents du roi entre 1841 et 1852 :



leur nombre et la présence de son épouse, cela pour une même année d'un *Retour nominal* et d'un registre paroissial. Poursuivons. L'acte de mariage de Pierre-Mekinac-Launière, né le 5 juin 1808 et marié le 15 septembre 1835⁴⁶, indique la présence de Pierre Milette, Thomas Milette et Élie Milette. Pierre Milette signe l'extrait de mariage à titre de témoin.

Nous savons que Pierre, Thomas et Élie Milette sont de Yamachiche. Lors du mariage de Pierre Milette à Sophie Trudel, le 20 septembre 1824 à Batiscan⁴⁷, il est mentionné que ce Pierre Milette vient de la paroisse de « Ste Anne d'Yamachiche » et que ce même Pierre ne sait pas signer sur l'extrait de leur mariage. En somme, Pierre Milette ne savait pas signer en 1824, mais il le pouvait en 1835. Pierre Milette fut également le parrain de la fille de Pierre-Antoine Launière, cette dernière prénommée Marie-Philomène, née le 5 janvier 1838 et baptisée le 2 juillet 1838 à Batiscan⁴⁸. Pierre Milette, en 1838, sait alors signer puisqu'il appose sa signature sur l'acte de baptême.

Extrait de baptême de Marie-Philomène Launière :



46. Institut généalogique Drouin, *Généalogie Québec*, Fonds numérisé, www.genealogiequebec.com, image d7p_25010594.jpg

47. *Ibid.*, image 13p_25781322.jpg

48. *Ibid.*, image d13p_25010628.jpg

Le 7 février 1838 à Batiscan est baptisé Noé, fils de Pierre Milette et de Sophie Trudel⁴⁹. La signature de Pierre, le père, est également présente sur l'extrait de baptême ; qui plus est, sa signature est la même que celle qui apparaît sur l'extrait du baptême de Marie Philomène Launière, dont il est le parrain, et sur l'extrait de mariage du chef Pierre Launière Mékinac avec Félicité Trottier, Acadienne née à Batiscan, le 15 septembre 1835⁵⁰. Il s'agit donc de la même personne comme l'atteste la similarité des signatures.

Ce Pierre Milette est un proche du chef Pierre Launière Mékinac puisqu'il est témoin à son mariage et qu'il est parrain de Marie Philomène Launière, fille du chef Pierre Launière Mékinac. Les cousins Pierre, Thomas et Élie Milette sont tous originaires de Yamachiche qu'ils habitent⁵¹. Pierre Launière Mékinac demeure à Batiscan. La distance actuelle est d'environ 65 kilomètres. À cette distance, le maintien de liens sociaux de proximité (témoin au mariage, à un baptême) est l'indicateur d'une communauté tissée serrée. Pierre Milette, à titre de parrain, fait donc partie de la famille du chef algonquin. Parenté extensive des colons ou, à un degré plus élevé, celle des Algonquins ? Cela témoigne-t-il du maintien de liens étroits entre un chef inscrit sur les *Rapports Nominaux-Census* sous le nom de Pierre Mékinac (Pierre Launière-Mékinac) et d'autres membres d'une même communauté autochtone, voire coloniale puisque le patronyme Milette n'apparaît jamais⁵² ? Parce que ces Milette n'étaient pas Algonquins ou parce qu'ils s'abstenaient de ces rencontres à caractère militaire ? Retenons leur proximité dans le cadre de la parenté élargie dans l'univers colonial : à l'évidence, ces Milette sont proches des Launière.

Qui plus est, les parents de Pierre Milette (Joseph et Judith Leblanc, Acadienne) sont les ancêtres, par la lignée des hommes, de plusieurs

49. *Ibid.*, image d13p_25010625.jpg

50. *Ibid.*, image d7p_25010594.jpg

51. *Ibid.*, image 13p_25781322.jpg

52. Department of Indian Affairs, *Census Records. Lower Canada. 1841-1852*, RG-10, vol. 747.

membres de la communauté des Magouas et, par les filles, de nombreux descendants portant d'autres patronymes (Hubert, Boisvert, Guillemette, Blanchette, Noël, etc.). Ce Joseph Milette, époux de Judith Leblanc, a entre autres pour ancêtre, rappelons-nous, Nicolas dit Maranday du Cap-de-la-Madeleine, qui a épousé Michelle Lesdiller en 1668⁵³, traçant une marque, de ce qui aurait semblé, pour lui, à des raquettes, pour elle, à un serpent. Avons-nous correctement interprété ?

Terminons l'étude de la quatrième génération des Banhiac-Lamontagne. Charles épouse Madeleine Lemaître-Lalongée le 30 octobre 1729⁵⁴ à la rivière du Loup. L'épouse vient d'une famille⁵⁵ dont le père François est un « grand voyageur de l'Ouest⁵⁶ », selon Germain Lesage, qui a écrit l'histoire de Louiseville. Il possède une terre de deux arpents et demi de front depuis la petite rivière du Loup jusqu'au fief Saint-Jean ; il ne s'y trouve aucun bâtiment et il n'a que quatre arpents de terre défrichée⁵⁷, ce qui est alors caractéristique d'un voyageur, un habitant-cultivateur ayant normalement bien davantage d'arpents défrichés de même qu'une grange. Soulignons que la rivière du Loup regroupe une petite communauté algonquine. Le fils aîné de la famille, Jean-François, s'est fait voyageur, ses deux sœurs ont épousé, l'une un voyageur, l'autre un habitant-voyageur. Enfin ce fils dont nous perdons la trace serait-il décédé en bas âge, hors registre ou bien parti comme voyageur sans revenir parce que décédé en route, ce qui était fréquent, ou encore se serait-il établi dans les Pays d'en Haut ?

Agathe Lamontagne Banhiac, quatrième génération, épouse Charles Branchaud de métier inconnu, à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup⁵⁸. Trois de ses fils sont des voyageurs, un sans acte de mariage et de décès,

53. Fonds Cour Supérieure. District de Trois-Rivières. Greffes de notaires. ANQ, cote CN401, S28.

54. J.-E., Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, op. cit., vol. 2, p. 32.

55. PRDH #7733.

56. G. LESAGE, *Histoire de Louiseville, 1665-1960*, op. cit., p. 84.

57. *Ibid.*

58. PRDH #6282.

trois filles ont épousé des voyageurs tandis que pour une quatrième, le métier du conjoint n'est pas écrit, mais un fils de ce couple est voyageur et un oncle du père l'est aussi. Voilà qui semble caractéristique de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup.

Par de longs détours, nous avons longuement traité de la fille aînée du couple de Marie-Angélique Pelletier-François Banhiac dit Lamontagne (troisième génération). Angélique étant la fille de François Pelletier et de Marguerite Morrisseau, poursuivons avec les frères et sœurs d'Angélique, c'est-à-dire avec les enfants (troisième génération) du couple François Pelletier-Marguerite Morrisseau, c'est-à-dire les Banhiac dit Lamontagne que furent François-Xavier, Joseph, Marie-Marguerite-Agnès, Geneviève, Catherine, Michel et Pierre.

François-Xavier Pelletier dit Antaya (voyageur) s'est uni à Marie-Madeleine Tune Dufresne en 1690, à Champlain⁵⁹. Leur fils unique, François, baptisé à Sorel, s'est marié et a eu un fils à Sainte-Anne du Détroit. S'observe ici la migration vers l'avant-poste du Détroit pour la traite des pelleteries dans les Pays d'en Haut, où résident depuis 1701 une communauté canadienne de même que plusieurs communautés autochtones.

Joseph Pelletier est baptisé le 22 mars 1665, à Sillery⁶⁰. Aucun acte de mariage ou de sépulture ne témoigne de sa vie. Le silence des registres peut tenir à une lacune d'enregistrement bien que ceux-ci soient généralement fiables pour les colons. Il peut s'agir également, c'est le plus probable, d'un voyageur parti pour les Pays d'en Haut, étant décédé lors d'un voyage ou encore ayant joint une communauté autochtone. Dans ce dernier cas, il peut s'agir autant d'un colon que d'un Autochtone.

59. PRDH #6574.

60. PRDH #1428.

Marie-Marguerite Agnes Pelletier épouse Charles Boucher, « Maître de barque⁶¹ ». Le couple a probablement vécu à Sorel et à l'île d'Orléans. De leurs huit garçons, cinq ont le métier de voyageur, un est habitant et voyageur et un dernier, né à Sorel en 1701, n'a pas de certificat de mariage et de sépulture. Une fille épouse un habitant. Le couple a onze enfants et 58 petits-enfants. Que signifie « maître de barque » ? S'agit-il d'une désignation française transposée ici pour référer aux canots ? L'absence d'actes de mariage ou de décès peut référer, pour un garçon, à un non-enregistrement ou à un départ définitif vers les Pays d'en Haut.

Geneviève Pelletier a épousé le sergent français Jacques Desgagné⁶². Le fils aîné du couple est voyageur, mais le métier des trois autres fils ne nous est pas connu. Une fille a épousé un voyageur.

Le couple formé par Catherine Pelletier Antaya-Antailla, troisième génération, et Denis Foucault Lefrançois, « Habitant » aux Trois-Rivières⁶³ a eu sept enfants dont quatre poupons décédés. Aucune référence à des voyageurs.

Michel Antaya Pelletier, voyageur⁶⁴, est propriétaire d'une terre de dix arpents par 30 et non pas, selon la coutume, de trois arpents par 30. S'y trouvent 25 arpents de terre labourable et cinq arpents de prairies⁶⁵. Avec si grand de terre et tant d'arpents défrichés, il ne peut normalement s'agir d'un habitant-voyageur à vie. L'épouse, Françoise

61. *Nos origines. Généalogie du Québec et d'Amérique française*. En ligne. www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Boucher_Charles&pid=24040

62. PRDH #71178.

63. *Parchemin*, contrat de E. Puytérout de la Fosse, document #17290818PA015999

64. BANQ, Greffes de notaires : Beek, John Gerbrand, 10 décembre 1807, Voyage à Nord-Ouest - North West, bobine M620/0069 ; Desautels, Joseph, 09 mai 1813, Voyage au Michilimackinac et Saint-Joseph, bobine M620/0183 ; Beek, John Gerbrand, 27 décembre 1814, Voyage au Michilimackinac, Fort Williams, Lac de la Pluie et le Portage de la Montage, bobine M620/0070 ; Beek, John Gerbrand, 07 janvier 1814, Voyage au Michilimackinac, Fort Williams, lac de la Pluie et le Portage de la Montage, bobine M620/0070 ; Crebassa, Henry, 26 janvier 1820, Voyage à Sault-Sainte-Marie et Dépendances du lac Supérieur, bobine M314/0100.

65. « Généalogie des familles Bergeron et Labrie ». En ligne : www.mamieblue.ca/Web_Bergerm/wc_src.htm#C155

Meneu Chateauneuf⁶⁶, et lui-même sont parents de treize enfants⁶⁷ et grands-parents de 103 petits enfants. De leurs six fils, trois sont voyageurs, un est habitant et voyageur et deux sont de métier inconnu. Trois filles ont épousé un voyageur, une a épousé un habitant et voyageur, et deux ont un époux de métier inconnu. La taille des familles semble commander le départ des fils et gendres.

Pierre Pelletier Antaya, « Voyageur⁶⁸ » né à Sorel et décédé à Berthier-en-Haut⁶⁹, épouse en 1703, à Sainte-Famille, Marie-Marguerite Rousseau⁷⁰. Le couple a onze enfants⁷¹. Les quatre fils sont « habitants et voyageurs » et trois de leurs épouses viennent de familles de voyageurs. Des trois filles, une épouse un voyageur, une épouse un habitant et voyageur et une a un conjoint de métier inconnu. Apparaît ici une polarisation autour du métier de voyageur.

L'analyse de la descendance de François Pelletier-Antaya et de Marguerite Morrisseau (deuxième génération) nous a conduits sur de nombreux sentiers inattendus. Nous y avons souligné l'occupation par les Algonquins du territoire de la région de Trois-Rivières et la proximité de la petite société coloniale qui s'y est établie. François Pelletier a eu pour première épouse une « Sauvagesse » ce qui a entraîné la réprobation de sa famille. Il épouse ensuite une Française, Marguerite Morrisseau, et acquiert une seigneurie qu'il renomme d'Antaya, terme innu qui devient le patronyme d'une partie de sa descendance. Nous avons analysé plus en détail la vie de sa fille Marie-Angélique et souligné l'environnement ethnique et culturel dans lequel elle a vécu, à proximité d'Algonquins de Trois-Rivières, de même que de la famille Couc-

66. PRDH #1428.

67. PRDH #7848.

68. Greffes de notaires : Danré de Blanz, Louis Claude, 12 mai 1742, Voyage au Michipicoton, bobine M620/0238 ; Adhemar, Jean Baptiste, 26 mai 1752, Voyage à Détroit, bobine M620/1268 ; Adhemar, Jean Baptiste, 11 février 1753, Voyage à Baye des puants, bobine M620/1268

69. PRDH #1428.

70. PRDH #1428.

71. PRDH #9221.

Montour. Ici comme ailleurs, nous avons souligné la forte natalité des familles de colons. Nous nous sommes arrêtés à l'analyse des marques de signature des Eurocanadiens dans les registres de l'état civil, mais cela n'a pas permis de démontrer une influence autochtone. Cependant, nous y avons confirmé la filiation généalogique entre le couple d'origine Pelletier-Voisy et la requérante Magouaise du statut d'Indien, Christiane-Marie-Jeannette Deschênes, et, pour celle-ci, avec Joseph Zézais Launière, un des chefs algonquins cités dans la liste de la remise des présents du roi. Nous avons également établi des liens indirects et, à vrai dire, a posteriori, entre Pierre Milette, descendant des Pelletier-Voisy, proche des Algonquins de Trois-Rivières et le chef algonquin Pierre Launière Mékinac, lui aussi inscrit sur la liste de la remise des présents du roi.

Nous avons observé, à la troisième et à la quatrième génération, tant chez Marie-Angélique que chez ses frères et sœurs de la famille de François Pelletier, la centralité de l'univers des voyageurs. Celui-ci, sans être exclusif, polarise toute la société d'alors, tout particulièrement dans la région entre Montréal et Trois-Rivières. Ces voyageurs s'inscrivent dans le réseau colonial de la traite des pelleteries. Nous savons que ce réseau colonial a, durant la première moitié du xvii^e siècle, délogé celui des Innus Kakouchaks dont il conserve, en l'élargissant et en le soumettant à l'économie de marché, les mêmes structures : mobilité-nomadisme, réseaux, univers du canot et système d'intermariage dont les registres de l'état civil ne traitent quasiment pas, mais dont témoigne probablement le premier mariage de François Pelletier et de Dorothée « Sauvagesse ». Ajoutons que, bien qu'il s'agisse des mêmes structures, le mode d'insertion des Algonquins dans les voyages de traite ne fut pas le même que celui des colons, ainsi que le révèle l'expérience de René Godefroy de Tonnancour à Pointe-du-Lac, un seigneur qui parle algonquin⁷² et qui est préoccupé « du bien-être de ses censitaires et du

72. LOUIS FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, Montréal, Éditions Élysée, 1974, p. 24.

développement de sa seigneurie⁷³ ». L'acte d'aveu et de dénombrement de 1723 donne la liste de 24 censitaires dont seulement six ont une maison⁷⁴ alors que six n'ont réalisé aucun défrichage, parmi lesquels François Delpé⁷⁵, un descendant des Montour. En 1735, le seigneur de Tonnancour se plaint à l'intendant Hocquart de ce que 17 censitaires « ne font aucun défrichement ni bâtiment et ne résident point⁷⁶ » et il en donne la liste dont nous retenons six hommes qui sont tous voyageurs, Algonquins et ancêtres des Algonquins-Magouas : l'esclave Jean-Baptiste Duplessis, François Girard⁷⁷, père et ses trois fils, Michel⁷⁸, Joseph⁷⁹ et Jean⁸⁰. Poursuivons avec le témoignage de Franquet en 1752 :

parvenu à la ditte pointe du lac j'appercus les maisons bâties uniformément et assujetties à des alignements, il y en avait neuf : surpris de cette régularité, mon dit sieur de Tonnancour me dit que c'était luy qui les faisait construire à ses dépens et sur un terrain à lui appartenant pour y réfugier ses sauvages errans et vagabonds, entr'autres des Algonquins [...]

73. François DE LAGRAVE et le Comité du 250^e anniversaire, *Pointe-du-Lac, 1738-1988*, Pointe-du-Lac, Éditions du 250^e anniversaire, 1988, p. 56-57.

74. *Ibid.*, p. 57.

75. *Ibid.*, p. 57. Greffes de notaires: Lepailleur de LaFerté, François, 5 mai 1735, Montréal, Voyage à Michilimackinac, bobine M620/1427; Lepailleur de LaFerté, François, 8 juin 1737, Montréal, Voyage au Michilimackinac, bobine M620/1428.

76. *Ibid.*, p. 57. Greffes de notaires : Foucher, Antoine, 23 avril 1752, Montréal, Voyage à Michilimackinac, bobine M620/0092 ; Danré de Blanzay, Louis Claude, 20 mai 1758, Montréal, Voyage au Poste des Ouyatanons, bobine M620/0244.

77. Greffes de notaires: Adhemar, Jean Baptiste, 11 septembre 1739, Montréal, Voyage au Fort Pontchartrain [Déroit], bobine M620/1266.

78. Greffes de notaires: Lepailleur de LaFerté, François, 14 juin 1735, Montréal, Voyage à Michilimackinac, bobine M620/1427.

79. Greffes de notaires : Foucher, Antoine, 23 avril 1752, Montréal, Voyage à Michilimackinac, bobine M620/0092 ; Danré de Blanzay, Louis Claude, 20 mai 1758, Montréal, Voyage au Poste des Ouyatanons, bobine M620/0244.

80. *Ibid.*, p. 57 ; C. HUBERT et R. SAVARD, *Algonquins de Trois-Rivières*, op. cit., p. 53 ; R. SAVARD, « Les Magouas. Résilience d'une communauté algonquienne en Mauricie », Cour Supérieure du Québec, district de Montréal, numéro 500-17-068068-116, 2012, p. 26-27. Le témoignage de Rémi Savard eut lieu en avril 2013. Greffes de notaires: Lepailleur de LaFerté, François, 14 mai 1735, Montréal, Voyage à Michilimackinac, bobine M620/1427; Adhemar, Jean Baptiste, 1^{er} mai 1731, Montréal, Voyage au Pays d'en Haut, bobine M620/1264.

Le projet de mon dit sieur de Tonnancour est d'augmenter le nombre des maisons, à mesure que les sauvages se présenteront. Comme il est seigneur du lieu et riche, il le pourra avec facilité ; il fera même construire une église à mesure qu'il leur remarquera des dispositions à s'y fixer : indépendamment des sauvages algonquins il compte d'autres Têtes de Boules [Atikamekw] et Montagnais [Innus] [...]

Les autres nommés Montagnais sont aussi errans, sans demeure fixe [...] assez communément ils viennent aux Trois-Rivières, plusieurs même y ont leurs habitations à portée dans les bois, leurs femmes y restent pendant qu'ils sont en chasse, de manière qu'ils les y rejoignent et se défont de la plupart de leurs pelleteries en faveur des habitants de cette ville. C'est ordinairement avec le sieur de Tonnancour qu'ils en traitent, comme il parle leur langue, qu'il est entendu à ce commerce et en état de leur faire des avances, il s'en attire la préférence, et c'est en vue d'augmenter cette traite qu'il se constitue en frais pour l'établissement de ce nouveau village qui fera partie de la paroisse de Tonnancour⁸¹.

Ce témoignage de Franquet nous est fort précieux. Il s'agit d'un projet de sédentarisation des nomades, conduit avec les « meilleures intentions », mais aussi avec beaucoup d'intérêts : une « réduction » pour Autochtones sous la surveillance d'un missionnaire doublée d'un lien privilégié avec des fournisseurs de pelleteries en contexte de forte concurrence entre acheteurs⁸². Émerge ici néanmoins, dans la proximité et certainement avec le tabac partagé, une « chimie naturelle » dans l'interaction culturelle bien éloignée de la polarisation radicale contemporaine. Cette proximité coloniale en contexte, certes de forte inégalité, a dû néanmoins favoriser un dialogue.

Témoignage précieux également relatif aux voyageurs. On ne peut être voyageur et habitant-cultivateur à plein temps. Les Algonquins nomades ne font pas la transition à l'agriculture. Enfin, nous apprenons que des campements innus s'établissent à proximité des comptoirs de

81. L. FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, op. cit., p. 24.

82. R. SAVARD, « Une communauté algonquine contemporaine dans la grande région de Trois-Rivières », inédit, p. 25-27.

traite et que les femmes, contrairement à leur habitude, ne suivent pas leurs conjoints durant la période de la trappe.

#3/8 Marie Pelletier, deuxième génération, baptisée le 3 avril 1638 à Notre-Dame de Québec épouse le 17 octobre 1650, dans la même église, Nicolas Goupil⁸³, baptisé en Normandie. Le couple a deux filles⁸⁴ qui atteignent l'âge adulte. Marie-Anne Goupil épouse un « chirurgien » (troisième génération) dont la descendance immédiate (quatrième génération) est de métier inconnu ou bien aubergiste, cultivateur et voyageur. Marie-Françoise Goupil épouse Cybard Courraud Lacoste, de métier inconnu, dont les enfants ou gendres seront principalement de métier inconnu, mais deux fois charpentier, deux fois voyageurs avec, à la cinquième génération, reprise dans la famille élargie, du métier de voyageurs.

Marie Pelletier se remarie à Denis Jean dit Denis « Labourreur⁸⁵ et habitant⁸⁶ » le 24 août 1655 et habite Cap-Rouge. Le couple a douze enfants⁸⁷ et possède en 1681 trois armes à feu, neuf bêtes à cornes, un cheval, 50 arpents de terre en valeur. Marie possède d'autres terres et est administratrice de l'Hôpital général de Québec⁸⁸. Les fils et gendres (troisième génération) issus de ce mariage sont un habitant, un voyageur et habitant, un maître maçon et tailleur de pierres, un forgeron-voyageur qui se marie à Lachine et deux de métier inconnu.

Le réseau social de la famille de Marie Pelletier témoigne de l'appartenance à un milieu rural colonial relativement à l'aise et en lien croissant, par sa descendance, avec la traite des pelleteries et les Pays d'en Haut, ce qui implique une proximité habituelle avec les Premiers

83. PRDH #32140.

84. PRDH #657.

85. *Nos origines. Généalogie du Québec et d'Amérique française*. En ligne : www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Pelletier_Marie&pid=8610

86. *Parchemin*, Dubreuil, J.-E., 1708-1734, Québec, 9 mars 1711.

87. PRDH #949.

88. PRDH #24931.

Peuples. Indices de cela, cet habitant-voyageur et ce forgeron-voyageur qui se marient à Lachine.

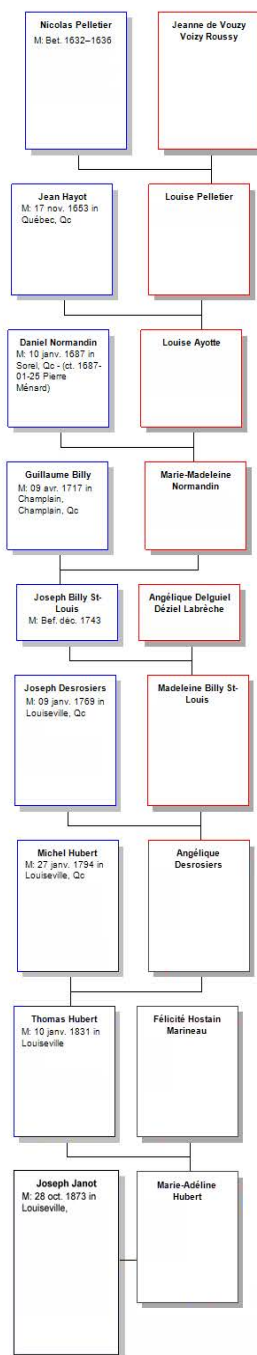
#4/8 Louise Pelletier Antaya, deuxième génération, baptisée le 10 mai 1640 à Notre-Dame de Québec, épouse en ce même lieu, Jean Ayotte [Hayot], baptisé en France le 17 novembre 1653. Elle décède le 9 novembre 1713. Jean Ayotte est parrain de Marie, une Autochtone de Sillery. Il part en 1648 « avec les Sauvages pour leurs grandes chasses » et il est parfois décrit comme « habitant », une fois comme « voyageur ». Un des fils du couple fut fait « captif » par les Agniers. Louise Pelletier a déclaré le 14 avril 1670 devant le Conseil souverain « que son mary est party pour aller aux 8ta8aks pour trois ans, l'ayant laissée chargée de cinq enfants sans aucune commodité ». Lors du recensement de 1667, le couple possède 25 arpents en valeur et, en 1681, un fusil, quatre bêtes à cornes et six arpents en valeur. Nous sommes donc ici dans l'univers des colons proches des Autochtones. Jean Ayotte, parti avec les « Sauvages » pour leurs grandes chasses, est cultivateur et aussi « voyageur » longtemps au loin. Le couple Louise Pelletier Antaya-Jean Ayotte [Hayot] a dix enfants⁸⁹ et 47 petits-enfants. Leur fille aînée aura 64 petits-enfants. Parmi ces couples de la troisième génération, on compte une religieuse et, parmi les fils ou gendres, l'on compte cinq habitants, un jardinier, un maçon, un ouvrier, un notaire, fils de notaire, et deux de métier inconnu, comme si la génération suivante répondait par plus de sédentarité à trop de voyages ?

À la quatrième génération, nous relevons cinq habitants, un habitant-pêcheur, un maçon, un capitaine de milice bourgeoise, trois habitants-voyageurs, cinq voyageurs, un voyageur-écuyer au pays des Illinois, un voyageur-chirurgien et treize de métier inconnu. La localisation importe évidemment, aussi est-il normal qu'un habitant-pêcheur soit à Rivière-Ouelle. Soulignons la place centrale qu'occupent désormais les Pays d'en Haut dans cette famille, ce qui implique, à l'évidence et encore une fois, une proximité avec les Premiers Peuples,

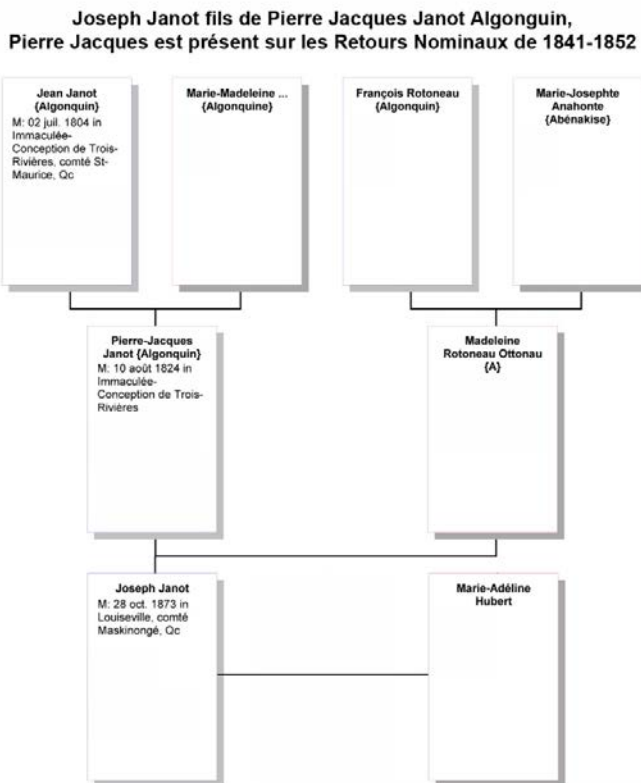
89. PRDH #803.

une proximité qui était habituellement maritale comme l'illustre l'arbre généalogique ci-contre, non pas pour les Pays d'en Haut, mais pour les pays d'en bas. À cet égard, voyons les liens de parenté avec les Algonquins de Trois-Rivières ou Magouas.

Le couple formé par Louise Pelletier et de Jean Ayot, dont nous venons de détailler la descendance, a pour fille Louise Ayot qui épouse en 1687, Daniel Normandin. Leur fille Marie-Madeleine Normandin épouse en 1717 Guillaume Billy, dont le fils Joseph Billy Saint-Louis se marie en 1743 à Angélique Delquel Déziel Labrèche. Ce couple a pour fille Madeleine Billy Saint-Louis qui, en 1769, épouse Joseph Desrosiers, dont la fille Angélique Desrosiers épouse en 1784 Michel Hubert ainsi que nous le voyons dans le tableau ci-contre. Nous nous intéressons ici à deux de leurs enfants, Thomas et Angélique. Thomas est le père de Marie Adéline Hubert, épouse de l'Algonquin Joseph Janotte présent, à titre d'enfant, sur la liste de la remise des présents du roi. Angélique Hubert, à six mois de grossesse, épouse Pierre Boisvert. Leur fils François quitte Yamachiche (Petite Mission) et se rend au Montana chez les Shoshones, d'où il revient avec une épouse, Marguerite Laperche, désormais désignée comme une « inconnue de cette paroisse ».



Qui est ce Joseph Janot ? Voyons, au tableau suivant, son arbre généalogique: il est de parents et grands-parents algonquins. Il est inscrit comme enfant, entre 1843 et 1852, sur les listes de la remise des présents du roi, ce qui signifie que la couronne offrait ces présents à son père Pierre-Jacques à titre de « Sauvage » allié à Sa Majesté. Voyons maintenant l'information relative au père de Joseph Janot, Pierre Jacques Janot qui assiste à la remise des présents du roi (Pierre Jacques Janot 1841, 1843 et 1845, Janotte 1850, Pierre Jac Janotte 1851, Pierre Jacques Janotte 1852) :



Ce Pierre-Jacques Janot a épousé Marie Madeleine Rotono (Roteneau, Ottonau) le 10 août 1824 à Trois Rivières et tous deux sont identifiés comme Algonquins dans les registres de l'état civil. Pierre-

Jacques Janot est le fils de Jean-Janot et de Marie-Madeleine, dont le patronyme n'est pas indiqué sur l'acte de mariage, mais qui est désignée comme Algonquine. Celle-ci est la fille de François Rotoneau et de Marie-Joseph Anahonte, dont nous n'avons pas l'acte de mariage. L'identification de l'appartenance ethnique du couple Rotoneau-Anahonte apparaît sur l'acte de mariage de leur fille Madeleine à Pierre-Jacques Janot de 1824. Les parents de la mariée y sont identifiés comme Algonquin pour le père et Abénaquise pour la mère.

Le couple Janot-Rotono a dix enfants dont huit sont décédés en bas âge. Deux seulement se sont mariés, Pierre-Paul, dont nous perdons toute trace, et Joseph, le huitième enfant, qui épouse Marie Adéline Hubert le 28 octobre 1873 à Louiseville et dont la descendance se rend jusqu'à aujourd'hui. Voilà un ancêtre de 79 membres contemporains de la communauté des Makwanini-Algonquins, descendants de Pierre Jacques Janot et Marie Madeleine Roton, qui vivent alors à la Petite Mission de Yamachiche et aujourd'hui dans la grande région de Trois-Rivières. Ces descendants portent les patronymes de Adam, Alarie, Armstrong, Baribeau, Blanchette, Chiasson, Frappier, Gélina, Gérin-Lajoie, Godon, Hébert-Milette, Hubert, Kébé, Lajoie, Lauzon, Lefebvre, Milette, Noël, Ringuette, Rondeau, Thibodeau, etc.⁹⁰

Nous sommes partis du couple de deuxième génération formé par Louise Pelletier et Jean Ayotte, qui se sont mariés le 10 mai 1640, ont eu dix enfants et 48 petits-enfants. La mère a grandi à Sillery, au milieu des Innus, tandis que le père, natif de France, a été cultivateur et voyageur longtemps parti avec les Sauvages pour leurs grandes chasses. La troisième génération a été plus sédentaire que le père ; la quatrième fut mitigée, plus sédentaire en aval du fleuve, moins en amont, car un habitant-voyageur se trouve aux Illinois. Nous retenons que l'alliance maritale avec les Autochtones n'est pas exclusive aux Pays

90. Denys DELÂGE et C. HUBERT, *Réponse à la requête en précisions et en communication de pièces du procureur général du Canada et de la Procureure générale du Québec*, Cour Supérieure du Québec n° 500-17-068068-116, 2018, p. 25-26.

d'en Haut puisqu'elle a cours également, bien que beaucoup plus rarement, dans les pays d'en bas. Retenons ce mariage à Louiseville, certes plus tardif, au ^{xix}^e siècle, entre Marie-Adéline Hubert (descendante du couple Louise Pelletier Antaya-Jean Ayotte Hayot) et Joseph Janot, de père algonquin et de mère abénaquise. Marie-Adéline est Magouaise de la Petite Mission. En effet, elle est baptisée le 26 février 1850 à Saint-Léon-le-Grand⁹¹. Les Magouas habitaient alors la Petite Mission sise des deux côtés de la rivière du Loup. L'église de Saint-Léon est localisée à l'ouest de cette rivière. Le moulin Stanton où travaillaient les Magouas harnachait toute la rivière. Marie-Adéline Hubert a épousé l'Algonquin Joseph Janot identifié, comme nous l'avons vu, sur les listes de la remise des présents du roi. Le couple et ses descendants se sont établis à la Petite Mission⁹².

La primauté de la traite des pelleteries, l'alliance commerciale et guerrière avec les Premiers Peuples, les relations sur de vastes espaces permettent de comprendre qu'un même couple du ^{xvii}^e siècle puisse voir émerger aux générations subséquentes des habitants, pêcheurs, notaires, voyageurs et petits-enfants « sauvages » au pays des Illinois ou à Trois-Rivières.

#5/7 Marie-Françoise Pelletier, deuxième génération, est baptisée le 14 avril 1642 à Notre-Dame de Québec. Elle épouse Jean Bériault le 17 août 1654 à la même paroisse. Ce couple n'a pas eu d'enfants. Le 11 octobre 1655 à Notre-Dame de Québec, elle se remarie à Sebastien Leonard Durbois Lienard, natif de France, qui, au recensement de 1666, est désigné comme un « Habitant⁹³ ». Il décède en 1702 à Sainte-Foy tandis qu'elle décède le 16 juillet 1707 en ce même lieu. Ce couple, qui a eu treize enfants⁹⁴, était inscrit dans l'univers colonial rural français.

91. Fonds Drouin numérisé, *op. cit.*, image d13p_25981122, d13p_25981123

92. D. DELÂGE et C. HUBERT, *Réponse à la requête en précisions et en communication de pièces du procureur général du Canada et de la Procureure générale du Québec*, *op. cit.*, p. 26-38.

93. M. TRUDEL, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, *op. cit.*, p. 183.

94. PRDH #952.

Jean-François Liénard Durbois, l'aîné de la famille Durbois-Pelletier, n'a pas hérité de la terre de ses parents, probablement parce que lui succédaient douze frères et sœurs. La tradition de transmettre la terre à un des fils cadets remonte à cette époque, les parents demeurant responsables d'une famille nombreuse alors que le fils aîné arrive à l'âge de s'établir. Jean-François s'est donc lancé dans la traite des pelleteries en Beauce, où le gouverneur Frontenac avait fait construire une chaîne de postes pour faciliter la communication sur les rivières Chaudière, Penobscot, jusqu'à Pentagoët en Acadie⁹⁵. Le 3 novembre 1672, Frontenac concède à François Miville dit le Suisse, à des fins de « Traite avec les Sauvages », un fief (16 x 50 arpents) sur la rivière Chaudière, à la limite nord-ouest de l'actuelle paroisse Sainte-Marie de Beauce. Ce poste de traite est confié à Jean-François Liénard Durbois⁹⁶. Des Abénaquis vivent à proximité et les jésuites y fondent une mission sur le site actuel de Beauceville. Ce fils d'habitant, troisième génération, épouse avant le 22 janvier 1681, l'Abénaquise Marie Paule dite Appoline Ouripehenemich/ Wabanquiquois⁹⁷. Le couple a trois enfants⁹⁸. Après le décès de sa première épouse, le veuf se remarie à Marie-Madeleine Richard-Arpot Wabanquiquois⁹⁹ le 12 janvier 1698¹⁰⁰. La famille s'établit sur une terre à Neuville.

Les fils et gendres du couple Marie-Françoise Pelletier-Sébastien Leonard Durbois Lienard sont un entrepreneur en traite des pelleteries, un voyageur, un habitant, deux habitants-soldats-maîtres chirurgiens-journaliers, cinq de métier non spécifié. Les mères donnent naissance à 68 enfants qui engendrent 257 petits enfants, croissance démographique caractéristique du milieu colonial et d'aucune manière analogue à celle des Autochtones. Nous retenons qu'un colon peut ramener sur sa terre

95. H. PROVOST, *Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce*, Québec, [s.é.], 1970, vol. 1, p. 1.

96. *Ibid.*, p. 5.

97. H. PROVOST, *Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce*, *op. cit.*, p. 5 ; PRDH #82841.

98. PRDH #5089.

99. J.-E. ROX, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, *op. cit.*, vol. 2, p. 34.

100. PRDH #7960.

en milieu rural une épouse autochtone rencontrée dans le cadre de la traite des pelleteries, ce qui est cependant rare.

#6/8 Jeanne Pelletier, deuxième génération, baptisée le 19 mars 1644 à Notre-Dame de Québec, épouse Noël Jérémie Lamontagne le 29 janvier 1659 à la même église. Elle décède à Saint-Nicolas, en 1715, à l'âge de 78 ans¹⁰¹. L'époux, natif de France, s'associe à des « traiteurs », entre autres, son beau-frère François Pelletier, Guillaume Couture et Charles Amyot, pour faire « voyages aux nations nommées Papinachois et aux nations du nord¹⁰² ». Il obtient une seigneurie, possède des terres, entre autres à Batiscan. De mauvaises créances lui font perdre terre et maisons à la basse-ville de Québec. La famille s'établit à Saint-Nicolas tandis que le père est alors « Commis aux traittes de Tadoussac¹⁰³ ». Inscrit avec un relatif succès dans la société coloniale grâce à la traite des pelleteries, le couple a quatorze enfants¹⁰⁴.

Ces enfants appartiennent à la troisième génération. Quatre de ceux-ci se sont mariés à Saint-Nicolas, où leur mère Jeanne Pelletier réside sur une pointe qui est, ainsi que le souligne J.-Edmond Roy, le lieu estival de rendez-vous des Abénaquis:

L'ancienne terre des Abénaquis située, comme on l'a vu, sur une pointe qui s'avance vis-à-vis de la rivière du Cap-Rouge, était toujours le rendez-vous préféré de cette tribu. Jeanne Pelletier, qui habitait avec ses fils, faisait bon accueil à ces enfants de la forêt, oncles, tantes ou cousins de ses enfants¹⁰⁵.

Soulignons ici la désignation par l'historien de liens de parenté entre Jeanne Pelletier et les Abénaquis. Effectivement, on l'a vu, un neveu de Jeanne établi à Neuville, Jean-François Liénard Durbois, fils

101. J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, op. cit., vol. 2, p. 33.

102. André VACHON, « Noël Jérémie, dit Lamontagne », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003. www.biographi.ca/fr/bio/jeremie_noel_1F.htm

103. *Ibid.*

104. PRDH #1213.

105. J.-E. Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, op. cit., vol. 2, p. 33.

de sa sœur Marie-Françoise, s'est marié puis remarié à une Abénaquise. La remarque suivante de J.-Edmond Roy, placée immédiatement à la suite de la précédente citation, illustre l'existence d'un lien conjugal prescrit pour les Autochtones, mais proscrit chez les colons qui s'échangent des femmes, non pas des hommes :

Le 21 janvier 1709, on vit dans la petite église de Saint-Nicolas un spectacle assez rare puisqu'il ne s'est pas renouvelé plus d'une dizaine de fois dans la colonie sous tout le régime français. Ce jour-là, Jean-Baptiste Manaouiut, sauvage natif des terres de Tadoussac, était uni par le curé le Picart à Marie Madeleine Langevin. Manaouinat avait suivi dans Lauzon ses anciens compagnons de chasse, les Jérémie et les Pelletier¹⁰⁶.

La troisième génération issue de Jeanne Pelletier et de Noël Jérémie Lamontagne se caractérise ainsi par l'appartenance des fils ou gendres : un substitut au procureur général et notaire royal, un marchand maître bourgeois, deux capitaines de milice dont un est également voyageur, un forgeron, un chirurgien, un menuisier sculpteur, deux de métier inconnu. À la quatrième génération, l'on trouve un greffier de Montréal et notaire royal, un habitant seigneur notable et capitaine de milice, quatre marchands bourgeois dont deux voyageurs, deux forgerons, un charpentier, deux menuisiers, deux habitants et voyageurs, trois habitants, deux voyageurs et trois de métier inconnu. En somme, quelques notables, des hommes de métier et un nombre relativement limité de voyageurs.

Poursuivons notre enquête généalogique en portant attention à deux enfants du couple de Jeanne Pelletier et de Noël Jérémie Lamontagne¹⁰⁷, le cinquième, Nicolas Jeremie Lamontagne et la troisième, Catherine Jérémie dite Lamontagne, tous deux de la troisième génération.

Nicolas Jérémie dit Lamontagne est baptisé à Sillery le 16 février 1669. Il travaille pour son père, commis pour la traite du Domaine du roi, dont il parcourt les postes de Tadoussac, Chicoutimi, rivière Moisie.

106. *Ibid.*

107. PRDH #1213.

On le désigne par le patronyme Jérémie, avec variantes. Il s'unit par mariage catholique, en 1693, alors qu'il n'a pas encore l'âge de la majorité légale de 25 ans, à Marie-Madeleine Tetaouisekoue¹⁰⁸ [Tetesigaguoy¹⁰⁹], Montagnaise du lac Saint-Jean. À la requête du père de Nicolas, le Conseil souverain annule le mariage en 1694¹¹⁰, mais condamne le demandeur à nourrir Marie-Madeleine Tetaouisekoue qui avait pour curateurs Jacques Gourdeau et Louis Jolliet.

Dans le *Dictionnaire biographique du Canada*, Jacques Rousseau, rendant compte de sa vie, écrit que « Nicolas vécut quelques années à la baie d'Hudson, au service de l'État et de diverses compagnies de traite¹¹¹ ». En contexte des rivalités franco-anglaises à la baie d'Hudson, Nicolas Jérémie vécut dans cette région au service des autorités coloniales et des compagnies de marchands. Il est l'auteur de la *Relation du Détroit et de la baie d'Hudson* publiée à Amsterdam en 1720¹¹². En dix-neuf pages, l'auteur dresse un bref historique des explorations et de la « conquête » française dont il a été un des acteurs avec, entre autres, d'Iberville. Il traite du climat et des difficultés de la navigation maritime, de la faune avec force détails¹¹³, de la géographie¹¹⁴, d'une mine de cuivre¹¹⁵ et, sur la base des témoignages d'Autochtones, des grands réseaux de communication fluviale jusqu'à une mer au sud-sud-ouest où, « après avoir marché plusieurs mois, ils ont vu de grands canots avec des hommes qui ont de la barbe et des bonnets qui ramassent de l'or¹¹⁶ ».

108. PRDH #85918.

109. Orthographié ainsi par André VACHON, « Noël Jérémie, dit Lamontagne », art. cit.

110. Jugement du Conseil souverain de la Nouvelle-France, 14 décembre 1693, fiche #751778.

111. André VACHON, « Noël Jérémie, dit Lamontagne », art. cit. ; Nicolas Jérémie, « Relation du Détroit et de la baie d'Hudson par Monsieur Jérémie », *Bulletin de la Société historique de Saint-Boniface*, 2 (1912), p. 1-23. peel.library.ualberta.ca/bibliography/9/22.html

112. *Ibid.*

113. *Ibid.*, p. 7-8, 10, 18, 22-23, 28.

114. *Ibid.*, p. 17.

115. *Ibid.*, p. 9.

116. *Ibid.*, p. 17.

Les Inuits, avec lesquels il n'a pas de relations, sont jugés farouches et barbares¹¹⁷. Nicolas Jérémie est interprète et, durant six ans, chef du poste du Fort Bourbon à l'embouchure de la rivière Nelson. L'information ethnographique s'avère très courte, soulignant des différences, mais dépourvue d'un regard critique sur soi :

Ils n'ont aucune espèce de religion, chacun se fait un Dieu à sa mode, à qui ils ont recours dans leur besoin, surtout lorsqu'ils sont malades [...]

Ils sont fort charitables envers les veuves et les orphelins; ils donnent tout ce qu'ils ont avec un grand désintéressement. Aussi sont-ils tous aussi riches les uns que les autres, tous les meubles étant pour ainsi dire communs¹¹⁸.

À son avis, « quoique les peuples qui habitent tous ces pays soient fort dociles et naturellement amis des Français¹¹⁹ », cependant, à propos des Inuits, il écrit : « lorsqu'ils sont tout à fait pressés par la faim, le père et la mère tuent leurs enfants pour les manger¹²⁰ ». Cette remarque est évidemment absurde, peut-être distinctive de sa propre présence civilisée en pays cannibale, elle est néanmoins courante, l'officier et ingénieur militaire Louis Franquet écrivant en 1752 « qu'on n'a aucun commerce avec des esquimaux — qu'on ne peut les humaniser — qu'ils sont voleurs, traîtres et anthropophages¹²¹ ».

La connaissance de la langue et des mœurs autochtones avait pour limites les conditions d'insertion de Nicolas Jérémie dans l'univers colonial. Il était un marchand avisé, un homme d'empire, proche de l'intendant Bégon¹²² qu'il informa des réseaux fluviaux conduisant au lac Supérieur et plus à l'ouest. Jérémie a écrit sa *Relation* à l'intention du ministère de la Marine, peut-être du ministre lui-même. Nicolas

117. *Ibid.*, p. 5, 16.

118. *Ibid.*, p. 22.

119. *Ibid.*, p. 20.

120. *Ibid.*, p. 21.

121. L. FRANQUET, *Voyages et mémoires sur le Canada*, op. cit., p. 23.

122. Nicolas Jérémie, « Relation du Détroit et de la Baie d'Hudson par Monsieur Jérémie », art. cit., p. 17, 11-13.

Jérémie, décédé en 1732, est enterré à la basilique de Québec. Il n'eut qu'une fille, sans descendance. Sans descendance ? Voilà qui est fort improbable pour un chef de poste à la baie d'Hudson qui n'aurait pas eu d'épouse à la mode du pays entre les âges de 24 à 37 ans.

Parlons maintenant de Catherine Jérémie dite Lamontagne, botaniste et sage-femme. Catherine Jérémie (1664-1744) a vécu à Champlain, Batiscan, Québec et Montréal. Elle épouse en 1681 Jacques Aubuchon, dont elle a une fille, et se remarie à Michel Lepailleur, notaire de Québec, dont elle a dix ou onze enfants. Celui-ci obtient le poste de notaire royal à Montréal en 1702 et y décède en 1733. Selon l'intendant Gilles Hocquart, en 1740, Mme Lepailleur, veuve depuis 1733, s'est « attachée depuis longtemps à connaître les secrets de la médecine des sauvages¹²³ ». Catherine Jérémie a été « sage-femme » et « herboriste ». Elle aurait expédié des spécimens botaniques en France accompagnés de notes relatives à leurs propriétés et à leurs effets¹²⁴.

Sans que ce soit spécifié dans les sources, Catherine Jérémie devait probablement parler algonquin pour obtenir des Autochtones l'information relative aux connaissances et à l'usage médicinal des plantes. Tout en appartenant à l'univers colonial par naissance, mariage, lieu de résidence et statut social, elle fut, de par sa proximité avec les Autochtones, un agent de transfert culturel en contribuant à l'intégration du savoir botanique et médicinal dans l'univers européen des connaissances. Certes, il est alors plus rare pour une femme, sauf pour une religieuse, d'être au cours de sa vie, en interaction avec les Premiers Peuples. Cela n'était cependant pas impossible puisque Catherine Jérémie dite Lamontagne a su connaître les secrets de la médecine des « sauvages », elle dont la mère, Jeanne Pelletier, faisait bon accueil à ses enfants.

123. Archives du Canada, Colonies C^{11A}, vol. 65, f. 140 ; 70, ff. 113, 129 ; 72, f. 63 ; 80, f. 69 ; cité par Catherine FORTIN-MORISSET, « Jérémie, dit Lamontagne, Catherine (Aubuchon ; Lepailleur de Laferté) », *Dictionnaire biographique du Canada*, op. cit., vol. 3. www.biographi.ca/fr/bio/jeremie_catherine_3F.html

124. *Ibid.*

#7/8 Geneviève Pelletier, deuxième génération, baptisée le 6 avril 1646, à Notre-Dame de Québec, est celle qu'Honorius Provost a qualifiée de « métisse de Sillery », expression dont nous ne retenons que l'acception culturelle. Le 8 septembre 1669, à Notre-Dame-de-Québec, Geneviève épouse d'abord Vincent Verdon, dont elle a deux enfants, puis, devenue veuve, elle épouse le 8 septembre 1669 Thomas Lefebvre, dont elle a douze enfants¹²⁵. Ses funérailles, le 16 décembre 1717, sont célébrées à Notre-Dame de Québec. L'un et l'autre conjoints sont nés en France. Le couple Pelletier-Lefebvre habite la réduction de Sillery où naissent leurs deux premiers enfants. Selon le *Dictionnaire biographique du Canada*, Thomas Lefebvre s'y lie d'amitié aux Abénaquis et devient « Interprète du roi » en leur langue. Il dirige un voyage de traite des pelleteries en 1698. En 1702, le gouverneur de l'Acadie, Monbeton de Brouillan, le délègue à Boston où il est, pendant un certain temps, retenu prisonnier. Sur le site actuel de Owl's Head, Maine, lui est concédée une seigneurie qu'il perd lors d'un traité anglo-abénaquis de 1727. Au moins trois de ses fils l'ont accompagné lors de ses pérégrinations du côté de l'ancienne Acadie : Pierre, Thomas et Timothée de la troisième génération¹²⁶. Pierre¹²⁷ deviendra « Interprète du Roi pour lesdits sauvages¹²⁸ », et il est plausible que Thomas et Timothée aient également parlé abénaquis¹²⁹. Jean-François, le fils aîné de Thomas Lefebvre, s'est établi à Plaisance, Terre-Neuve, puis à l'Isle Royale (île du Cap-Breton). Il épouse une fille de pêcheur, obtient une seigneurie pour la pêche à Pabos, près de l'île

125. PRDH #2791.

126. H. PROVOST, « Lefebvre, Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada*, op. cit. vol. 2. www.biographi.ca/fr/bio/lefebvre_thomas_2F.html.

127. PRDH #44559.

128. H. PROVOST, *Les Abénaquis du Canada et le pouvoir civil*, op. cit., p. 8.

129. DENIS JEAN, « Ethnogenèse des premiers métis canadiens (1603-1763) ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université de Moncton, 2011, p. 136, 140, 145 ; PIERRE NADON, « La Baie du Grand Pabos. Une Seigneurie gaspésienne en Nouvelle-France au XVIII^e siècle ». Thèse de doctorat (histoire), Sainte-Foy, Université Laval, 1994, p. 29-38, 54.

de Percé et embauche plusieurs pêcheurs¹³⁰. Pierre, son deuxième enfant (quatrième génération), est « marchand bourgeois »¹³¹, tonnelier¹³², et interprète pour le Roi en la langue abénaquise pour la ville de Québec¹³³, voyageur¹³⁴ et habitant¹³⁵. Ces frères se situent en interface avec les communautés autochtones, sans s'y intermarier, tout en s'intégrant dans la société coloniale. Il n'en va pas de même pour leurs cinq sœurs pour lesquelles n'apparaît aucune interface analogue. Elles épousent un capitaine-négociant¹³⁶, un capitaine¹³⁷, un marchand¹³⁸, un taillandier-forgeron¹³⁹, un aubergiste¹⁴⁰, un cordonnier¹⁴¹. Rien n'indique qu'elles aient parlé une langue autochtone, bien que cela ne soit pas impossible, ni qu'elles aient été en relation avec des Autochtones.

#8/8 Nicolas Pelletier (deuxième génération), baptisé le 2 mai 1649, est le fils cadet et huitième enfant du couple d'immigrants formé

130. David LEE, « Lefebvre de Bellefeuille, Jean-François », *Dictionnaire biographique du Canada*, op. cit., vol. 3. www.biographi.ca/fr/bio/lefebvre_de_bellefeuille_jean_francois_3F.html.

131. *Parchemin*, Bardel, J., 1703-1740, Québec, 13 juin 1725.

132. *Parchemin*, Chambalon, L., 1692-1716, Québec, 26 mars 1700.

133. *Parchemin*, Lacetière, F. de, 1702-1728, Québec, 10 août 1704.

134. Greffes de notaires : Lepailleur de LaFerté, François, 12 juin 1736, Montréal, Voyage à Michilimackinac, bobine M620/1427 ; Danré de Blanzzy, Louis Claude, 6 juin 1741, Montréal, Voyage au Fort Pontchartrain [Détroit], bobine M620/0237.

135. Greffes de notaires : Danré de Blanzzy, Louis Claude, 6 juin 1741, Montréal, Voyage au Fort Pontchartrain [Détroit], bobine M620/0237.

136. *Parchemin*, Hamard de Laborde, J.-J., 1723-1753, ANC, 27 décembre 1752.

137. PRDH #23703

138. *Parchemin*, Rageot de Saint-Luc, C., 1695-1702, Québec, 10 octobre 1702.

139. D. JEAN, « Ethnogenèse des premiers métis canadiens (1603-1763) », op. cit., p. 140, 145 ; P. NADON, « La Baie du Grand Pabos », op. cit., p. 226.

140. *Nos origines. Généalogie du Québec et de l'Amérique française*. En ligne. www.nosorigines.qc.ca/GenealogieQuebec.aspx?genealogie=Lefebvre_Madeleine&pid=107485

141. *Parchemin*, Lacetière, F. de, 1702-1728, Québec, 15 janvier 1711.

par Nicolas Pelletier et de Jeanne de Voizy et établi à Sillery¹⁴². En 1673, le benjamin de la famille séjourne une première fois au Saguenay pour la traite des pelleteries, à titre d'employé de la Compagnie des Indes occidentales. Il y épouse Madeleine Teg8chik [Tegochix] et le couple a une fille, née à Sorel, dont nous ignorons si elle eut une descendance. Il se remarie en 1677 au lac Pi8akagamy (lac Saint-Jean) à Françoise 8ebechinok [Ouechipichinokoue], fille de 8skini, Algonquin de nation. Le couple a dix enfants, six enfants n'atteignant pas l'âge du mariage. Indice de mobilité, les baptêmes ont lieu au lac Pi8akagamy, chez les Papinachois, près des rivières Nicabau [Necoubau], Métabetchouan, etc. Pour ces dix baptêmes, « les parrains seront tous Français et les marraines, toutes autochtones¹⁴³ », tandis que le jésuite Ludovic André décrit Nicolas Pelletier comme « un Français de nation, mais de mœurs sauvages¹⁴⁴ ». Ensauvagement qui, précise Dominique Deslandres, « témoigne d'une volonté consciente de vivre dans le monde autochtone [bien que] strictement encadrée par les lois de l'Église. Ce qui est différent des "mariages à la façon du pays" que déploraient les missionnaires, car ils échappaient à leur contrôle et à celui de l'État français¹⁴⁵. » D'une troisième union avec Marie-Anne Outchiouanich Nanabesa, en 1715¹⁴⁶, fille de Jean-Baptiste, chef de Tadoussac, est née, hors mariage, une fille, Marie.

142. L'information relative à la descendance de Nicolas Pelletier fils est ici tirée principalement de Serge GOUDREAU, « De Pelletier à Tshernish : historique d'un patronyme montagnais », *Généalogie et histoire autochtone : Montagnais de la Côte-Nord, Algonquins de Trois-Rivières*, Montréal, Société de généalogie canadienne-française, coll. « Cahiers de généalogie, 4 », 2012, p. 11-124 ; l'information est également tirée de l'article de Dominique Deslandres, « Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (première partie) », *Les Cahiers des Dix*, 74 (2020), p. 71-100.

143. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (première partie) », art. cit., p. 92.

144. PRDH #85500

145. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (première partie) », art. cit., p. 90-91.

146. *Ibid.*, p. 89-90 ; PRDH #75510.

Retenons que deux enfants de Nicolas ont intégré le milieu colonial (Geneviève et Marie) et que trois ont intégré le monde des Innus (Charles, François-Bonaventure et Marie-Josèphe) (troisième génération). En voici le détail :

Geneviève Pelletier, née en 1682 à la rivière Papinachois (Haute-Côte-Nord), épouse en 1704 à Sainte-Foy Pierre Janson dit Lapalme. Le couple a douze enfants et Geneviève est inhumée à Notre-Dame de Québec.

Marie Pelletier, née vers 1705, épouse à Québec en 1731 Louis Paulet, fils d'Hilaire Paulet et de Françoise Signoret et, en deuxièmes noces, Pierre Cluseau dit Loranger avec qui elle a neuf enfants, vivant entre Les Éboulements et Lachenaye. Elle est inhumée en 1755 à Berthier-en-Haut¹⁴⁷.

Charles Pelletier dit Eshineskauat [Echineskaouat], baptisé en 1679, épouse en 1700 à Chicoutimi Marie-Madeleine Itak8ibi [Ouikouebi], en présence de Kapeokouspet, père de la mariée, de Pierre Lemoisne, et de Jacob Kaourat ; le même jour, le couple baptise Antoine de Padoue âgé de six mois et quatre enfants suivent (quatrième génération). D'un remariage en 1720 avec Marie Uitichan (Uitchan) naissent six autres enfants. Charles est inhumé à Chicoutimi. Antoine de Padoue Pelletier épouse Marie Mansiskoueou Janot le 2 juillet 1720 et le couple baptise sa fille onze jours plus tard ; trois autres filles suivront (cinquième génération), dont les baptêmes auront lieu dans les postes du roi, le dernier à Batiscan où s'est installé le couple. Dominique Deslandres observe les transformations du nom de la mère : Marie Manseskoueou-Janot/ Marie XXX algonquine/ Marie xxx sauvagesse/ Marie Jannot Algonquine¹⁴⁸.

147. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (première partie) », art. cit., p. 90 ; PRDH #75510.

148. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (première partie) », art. cit., p. 97.

Les autres enfants du couple de Charles Pelletier dit Eshineskauat [Echineskaouat] et Marie-Madeleine Itak8ibi [Ouikouebi], Joseph et Marie-Anne (quatrième génération) épousent des Autochtones des postes du roi et de même pour la génération suivante (cinquième)¹⁴⁹.

François-Bonaventure Pelletier dit Napesh, baptisé en 1695 au lac Saint-Jean, épouse en 1716 « une sauvagesse prénommée Marie ». Deux enfants sont nés de cette union. En deuxième noces, il épouse en 1724 à Tadoussac Marguerite Isk8echich, fille de Jean-Baptiste Leskimé8. Deux autres enfants suivront. « En 1759, Bonaventure Napesh est le chef des Montagnais de Chicoutimi¹⁵⁰. »

Marie-Josèphe Pelletier dite Misk8t, née en 1698, épouse l'Innu Ouichouanenad en même temps que le curé baptise leur enfant. Elle se remarie à Charles 8ta8aban8n¹⁵¹ et donne naissance à au moins trois enfants, parmi lesquels Cécile (quatrième génération) baptisée en 1724, de père autochtone, probablement Outaouais, et de deux grands-mères innues. Elle épouse Jean Gagnon en 1742, à Saint-Joachim, et leur descendance s'est perpétuée, écrit Serge Goudreau, « dans la population canadienne du Saguenay-Lac-Saint-Jean par les familles Gagnon et Blackburn¹⁵². »

Soulignons la porosité de la frontière ethnique : un parrain français et une marraine autochtone, de colon et Français de deuxième génération, l'on peut devenir chef innu à Chicoutimi, tel Bonaventure Napesh ; inversement, de quatrième génération, avec père autochtone et grands-mères innues, il est possible de retourner après mariage dans une paroisse du milieu colonial et, comme le couple Cécile Karaote-Jean Gagnon, voir sa descendance se perpétuer dans la population canadienne

149. *Ibid.*, p.96-98.

150. S. GOUDREAU, « De Pelletier à Tshernish : historique d'un patronyme montagnais », art. cit., p. 113.

151. Nous rappelons que le chiffre 8 se prononce « ou » et qu'il s'agit probablement d'un Outaouais.

152. S. GOUDREAU, « De Pelletier à Tshernish : historique d'un patronyme montagnais », art. cit., p. 113.

du Saguenay-Lac-Saint-Jean par les familles Gagnon et Blackburn. Poursuivons. Dans le registre du missionnaire à la traite de Tadoussac de Jean-Joseph Roy intitulé *Catalogus generalis totius Montanensium gentis*, qui recense 1 124 Montagnais avec « noms des père et mère, lieu et date de naissance, nom du conjoint, etc.¹⁵³, Serge Goudreau a mesuré la taille de la descendance de Nicolas Pelletier (1649-1729, deuxième génération), ce Canadien de naissance, marié à trois reprises à des épouses innues du Saguenay-Lac-Saint-Jean où il a vécu. Le démographe y compte le nombre de ses descendants par trois de ses enfants : Charles Eshineskauat, 167 ; Bonaventure Napesh, 62 ; Marie Joseph Miskout, 11. Le total est de 240, mais, certains descendants appartenant à plus d'une lignée, on compte en fait 213 descendants innus, soit « 60 % des Montagnais natifs de Chicoutimi dans les *Catalogus*¹⁵⁴. » Serge Goudreau relève la fécondité exceptionnelle de cette lignée de même qu'une probable consanguinité au sein de la nation montagnaise¹⁵⁵. À quoi peuvent tenir cette fécondité et cette endogamie ?

Deux facteurs explicatifs se présentent concernant la fécondité. Le premier est génétique, le métissage réduisant la vulnérabilité des Autochtones aux maladies d'origine européenne. Le second est culturel. En effet, la tradition des chasseurs-cueilleurs animistes favorise les relations sexuelles prémaritales, mais impose des contraintes aux relations sexuelles post maritales, cela pour les raisons suivantes: les relations prémaritales favorisent l'échange des partenaires entre familles hors des regroupements des campements d'été ; ensuite, la filiation biologique perd son intérêt, la transmission des valeurs morales étant privilégiée. De plus, la transmission des territoires de chasse passe un peu plus souvent de père à gendre que de père à fils. Enfin, le nomadisme et la précarité de la subsistance rendent impossible de se déplacer dans

153. Léo-Paul HÉBERT, *Histoire ou légende ? Jean-Baptiste de La Brosse*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1984, p. 211-215 ; S. GOUDREAU, « De Pelletier à Tshernish : historique d'un patronyme montagnais », art. cit., p. 116.

154. *Ibid.*, p. 117.

155. *Ibid.*

le bois l'hiver avec une ribambelle de marmots ou des vieillards impotents. L'allaitement maternel se prolonge sur plusieurs années et les relations sexuelles y sont probablement proscrites. Il en est de même lors de la chasse ou de la guerre, ces moments étant mal venus pour rapprocher la mort du ventre des femmes. Il en va tout autrement du monde paysan catholique qui proscrit les relations sexuelles prémaritales, mais les prescrit dans le mariage. La vie sédentaire et l'agriculture favorisent les grandes familles pour le soutien aux travaux des champs. Les Pelletier sont issus de cette tradition d'autant que, rattachés à des postes de traite, ils ont été moins mobiles que des chasseurs nomades.

Qu'en est-il de l'endogamie ? Elle renvoie aux systèmes de parenté. Le système de parenté européen est patriarcal et il proscrit les mariages entre proches cousins, particulièrement entre cousins germains. Le système de parenté innu est bilinéaire et extensif, proscrivant les mariages entre cousins parallèles (issus de deux frères ou de deux sœurs), ceux-ci s'interdésignant de sœurs ou de frères, les tantes et oncles parallèles étant désignés de mères et de pères. Les mariages ne sont possibles qu'entre cousins croisés. Ce système fonctionnant depuis probablement des millénaires, les filiations porteuses de tares ont été éliminées. L'Église catholique s'est bien évidemment opposée à ce système ainsi que le rapporte Serge Goudreau citant « une dispense de consanguinité du 4^e au 4^e » exigée pour le mariage de deux descendants de l'ancêtre Nicolas Pelletier¹⁵⁶. À cet égard, les Innus convertis se sont graduellement ajustés à cette nouvelle règle. Il ne s'agit ici d'endogamie que du point de vue européen. Il faut y voir le maintien de la société innue, qui ne renonce pas à ses règles de mariage, mais qui les ajuste en négociant le degré de cousinage.

L'analyse par Serge Goudreau du recensement montagnais de Sept-Îles en 1871 repose sur 39 chefs de famille et 191 individus, soit près de cinq individus par ménage. Cela est représentatif de la taille des ménages innus à cette époque. L'analyse des généalogies, forcément

156. *Ibid.*

parcellaire, témoigne du maintien de la tradition innue d'intermariage avec des alliés pouvant venir de loin. Les conjoints et/ou les ancêtres proviennent des côtes ou de la profondeur des terres de la Haute et Basse-Côte-Nord, du Labrador, du lac Mistassini. Il peut également s'agir d'un Huron de Lorette, d'une ou d'un Malécite, Micmac, Abénaquis. Se trouvent parmi les ancêtres, ce qui va de soi, des « infidèles » de même que des « enfants illégitimes » nés des commis de la traite des pelleteries : Moreau, Volland, Jourdan (Jordan), Riverin, Hervieux, Crépeau, Bellefleur. Enfin s'ajoutent des descendants de Nicolas Pelletier, le huitième enfant, deuxième génération, du couple de Nicolas Pelletier et Jeanne Voisy. Sur ce recensement, le couple Pelletier-Voisy (première génération) a pour descendants les frères Jérôme et Pierre Tshernish. Jérôme a épousé Christine Munro, fille illégitime de William Munro et de Thérèse Matshihiskueu, tandis que Pierre Tshernish épousait le 26 mai 1821 Charlotte Onishkau, fille de Laurent Volant et de Jeanne Nahabanukueu, puis, en un deuxième mariage, « une jeune montagnaise prénommée Thérèse¹⁵⁷ ». Voilà de précieux indices de la continuité culturelle innue. Avec les postes de traite établis depuis le xvii^e siècle, se sont amenés, comme commis ou maîtres de postes, des hommes seuls et mariables. Les familles innues les ont intégrés, non pas comme étrangers ou métis ; elles en ont fabriqué des Innus dans la logique des vastes réseaux culturels et géographiques d'alliances. Serge Goudreau a conduit une enquête rigoureuse dans les archives généalogiques, commerciales et judiciaires, relevant systématiquement toutes les traces possibles des individus inscrits sur ce recensement de 1871. Soulignant que seulement le tiers des personnes recensées avaient été baptisées à Sept-Îles, il conclut à un « apport migratoire des communautés voisines¹⁵⁸. » En réalité, au-delà de ces communautés voisines, existe la commune appartenance de la parenté extensive innue qui intègre des partenaires distants, pas nécessairement innus.

157. *Ibid.*, p. 56-57.

158. *Ibid.*, p. 59.

Conclusion

Nous avons suivi sur trois générations, à l'occasion sur quatre et exceptionnellement sur cinq, le destin généalogique d'une famille souche coloniale, celle de Nicolas Pelletier et Jeanne Voisy, famille établie à Sillery en 1636, à proximité de la communauté innue qui y résidait depuis fort longtemps, là où les jésuites ont fondé en 1638 leur première mission ou « réduction ». Cette famille s'est donc établie en milieu et territoire innu, sur une terre intégrée en 1651 à la seigneurie de Sillery, dont les possesseurs, placés sous tutelle jésuite, furent les « néophytes de la région de Québec », Innus principalement, auxquels se sont joints des alliés qui avaient l'habitude séculaire de venir camper à Uepishtikueiau (Québec), dans la baie de Ka-Miskouanouangashit (Sillery).

À travers les généalogies, nous avons observé la porosité des frontières ethniques. Le couple a eu huit enfants qui, tous, à des degrés divers, illustrent le capital culturel accumulé grâce à la proximité avec les Premiers Peuples, qui leur a permis de faire leur vie et suivre de multiples trajectoires. La proximité avec les Autochtones et probablement l'apprentissage de l'innu-aimun, bien que cela ne soit pas démontré, a pu les conduire à devenir conseiller du gouverneur ou de l'intendant, commandant de postes dans les Grands Lacs, colon dans Portneuf avec épouses abénaquises après un séjour dans un poste de traite de la vallée de la Chaudière, enfin, à devenir Innu, voire, au fil des générations, Algonquin-Magoua. À l'évidence, il y eut intermariage et métissage. Cependant, nous ne prétendons d'aucune manière à l'émergence d'une communauté métisse, ce qui est la thèse de Russel A. Bouchard pour le Lac-Saint-Jean et la Haute-Côte-Nord, ni non plus à la disparition des Innus à force d'intermariage avec les étrangers et de dilution ethnique ce qui est la thèse de Nelson Martin Dawson¹⁵⁹.

159. Russel BOUCHARD, *Naissance d'une nouvelle humanité au cœur du Québec*, Chicoutimi, Russel Bouchard, 2013, 458 p. ; Nelson-Martin DAWSON, *Feu, fourrures, fléaux et foi foudroyèrent les Montagnais*, Québec, Septentrion, 2005, 263 p.

Si les colons français ont pu survivre sur un continent nouveau, à son hiver et à son immensité, c'est bien grâce aux Autochtones et plus immédiatement aux Innus. De même, si les Autochtones ont pu survivre aux épidémies, ce fut bien grâce au métissage et à une relative distanciation. Chaque société — la coloniale française, l'Innue, l'Algonquine, l'Abénaquise — a intégré d'innombrables emprunts à l'autre, tant matériels que culturels. Nous n'allons pas en dresser la liste. C'est ainsi que la société innue des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles — il en est de même pour les autres — se distingue de celle des siècles précédents et que la société coloniale canadienne se distancie de la société métropolitaine d'origine. Nous avons étudié huit parcours de vie, ceux de la deuxième génération des Pelletier et de leur proche descendance.

Jean (#1/8), proche du pouvoir colonial, devient commandant de postes des Pays d'en Haut, son capital culturel de proximité avec les Autochtones contribuant à consolider l'empire colonial français.

François (#2/8) épouse une Innue, probablement à l'encontre de la volonté de sa famille. Un deuxième mariage aurait répondu aux conventions coloniales d'alors. François devient seigneur à Berthier et retient pour lui-même un surnom innu, Antaya, patronyme qui est repris par sa descendance. Actif dans la traite des pelleteries, il est établi en pays des Algonquins comme en témoignent, au ^{xvii}^e siècle, à la fois la présence de ces derniers dans la région de Trois-Rivières, et la vie, en un même lieu, d'Isabelle Couc, dont la mère est Algonquine, et de ses frères et sœurs bilingues. Deux siècles plus tard, un chef algonquin, Pierre Launière-Mékinac (mekinac = tortue en algonquin), inscrit sur un *Rapport nominal de la remise des présents du roi aux alliés Algonquins*, retient pour témoin à son mariage et parrain d'une de ses filles, Pierre Milette, un ancêtre des Algonquins-Magouas de Trois-Rivières. Y a-t-il indice d'une continuité dans la proximité ? Impossible de l'affirmer. Cependant, ce qui frappe le plus, c'est l'émergence des voyageurs. Ici encore, impossible d'en mesurer le poids relatif parmi les jeunes hommes puisque ce métier, parce qu'il exige habituellement un acte notarié, est

plus fréquemment enregistré que les autres. La centralité de l'univers des voyageurs dans la vie sociale coloniale devient désormais majeure. Retenons d'un côté, la mobilité voire le nomadisme de ces colons, en principe sédentaires, et inversement, pour ces nomades, les Algonquins-Magouas, leur rejet de l'agriculture sédentaire. Les nomades maintiennent la mobilité de leur mode de vie en devenant voyageurs tandis que les colons-voyageurs adoptent le nomadisme. À bien des égards, les colons ici « s'ensauvagent » en optant à la fois pour la mobilité et en voyageant avec et parmi les Autochtones.

Marie Pelletier (#3/8) appartient au milieu rural colonial, un univers toujours et partout, au fil des générations, relié aux Pays d'en Haut.

La famille de Louise Pelletier Antaya (#4/8) témoigne d'une proximité avec les Autochtones plus grande que celle de sa sœur Marie (#3/8). Le couple possède 25 arpents de terre en valeur tandis que l'époux Jean Ayotte est un voyageur parti trois ans aux Outaouais ; un gendre est notaire et l'on trouve certes, à la quatrième génération, un pêcheur de la Rivière-Ouelle, mais ce sont les Pays d'en Haut qui l'emportent, ce qui, à l'évidence, implique une proximité avec les Premiers Peuples. Qui plus est, dans la descendance se trouve Joseph Janot, présent sur les *Rapports nominaux de la remise des présents du roi aux Algonquins de Trois-Rivières*.

Marie-Françoise Pelletier (#5/8) épouse un habitant, Sébastien Leonard Durbois Lienard, natif de France. Leurs treize enfants vivent en monde rural. L'aîné Jean-François ne peut, cela va de soi, hériter de la terre paternelle compte tenu de la taille de sa famille d'appartenance. Le voilà en traite avec les « Sauvages » de la Chaudière. Il épousera successivement deux Abénaquises qu'il ramènera pour s'établir à Neuville où elles auront de nombreux enfants, ces femmes intégrant le modèle reproductif français.

Jeanne Pelletier (#6/8) épouse le Français Noël Jérémie Lamontagne. La famille s'établit à Saint-Nicolas, où elle côtoie sa parenté abénaquise

(Jean-François Durbois-Liénard de Neuville qui a épousé à deux reprises des Abénaquises est son neveu). L'époux de Jeanne est « aux traittes » de Tadoussac. De leurs quatorze enfants, l'un, Nicolas, épouse une Innue, mais le mariage est annulé, indice probable de son caractère inapproprié dans l'espace colonial français sédentaire ? Ce Nicolas se rend à la baie d'Hudson et transmet à l'intendant Bégon l'information géographique, certainement acquise des Autochtones, sur les réseaux fluviaux reliant le Lac Supérieur à la baie James. Il était un homme d'empire. Sa sœur Catherine Jeremie, botaniste et sage-femme « s'attacha à connaître les secrets de la médecine des Sauvages ».

Geneviève Pelletier (#7/8) habite avec son époux Thomas Lefebvre la « réduction » de Sillery. Celui-ci apprend l'abénaquis tout comme au moins un de ses fils et un petit-fils.

Nicolas Pelletier (#8/8) épouse successivement trois femmes autochtones. Il n'habite pas l'espace rural de la colonie, mais le pays innu de la région du Saguenay, où il est employé à la traite des pelleteries pour la Compagnie des Indes occidentales. Sa descendance témoigne de l'incorporation d'Autochtones dans la société coloniale française et de celle de colons dans la société innue. N'émerge pas ici une communauté métisse, l'une et l'autre société intégrant l'arrivant selon ses propres règles, fabriquant, pour l'une, du « Français ou Canadien » et, pour l'autre, de l'Innu ou de l'Outaouais, etc. Certes, cela s'accompagne de transferts culturels.

Il importe de souligner la fécondité « exponentielle » des couples de colons. La tradition orale innue y réfère explicitement et y voit un facteur de l'appropriation de Uepishtikueiau (Québec) par les Français et du refoulement des Innus, ce qui est exact, bien qu'il ne faille pas exclure la volonté de ces derniers de fuir un lieu de contagion. Retenons à cet égard, les témoignages des aînés Joseph Bellefleur (Nutashquan, 1992) et de Jean-Baptiste Bellefleur (Unaman-shipit, 1988) :

Les Français sont arrivés en bateau et ils ont débarqué. Après ce premier navire, d'autres sont venus et les Français se sont multipliés. Puis ils sont devenus innombrables. Après que les premiers eurent débarqué là-bas, à Uepishtikueiau, après que les Innus leur eurent dit de descendre des navires, ces Français sont devenus extrêmement nombreux. [...] Ils ont pu ainsi éloigner les Innus de Uepishtikueiau et devenir maîtres de ce lieu¹⁶⁰.

Les Français ne devaient pas être très nombreux au tout début. Ils se sont multipliés à Uepishtikueiau [...] C'est une fois devenu nombreux qu'ils ont dû repousser les Innus¹⁶¹.

Joseph Bellefleur poursuit ensuite sur l'adaptation des Français aux coutumes innues :

Ce sont les Innus qui ont dû enseigner aux Français comment faire pour vivre à l'intérieur des terres. Ce sont eux qui leur ont tout enseigné et, une fois qu'ils ont tout su, les Français n'ont plus eu d'égards pour les Innus¹⁶².

Enfin, terminons avec Pierre Mesténapéo :

Les Français savaient qu'ils allaient s'emparer de la rivière des Innus [le fleuve Saint-Laurent], ils le savaient puisqu'ils avaient déjà construit leurs maisons. Ils l'avaient en tête. [...] Les Innus n'ont pas dû faire attention à ce que faisaient les Français, parce qu'ils étaient contents des produits que ceux-ci leur avaient donnés. [...] Ils n'ont pas fait attention à eux parce qu'ils pensaient que cette terre était la leur. Ils n'avaient jamais imaginé qu'on finirait par les déloger et qu'on leur enlèverait leur terre¹⁶³.

À travers la généalogie de la famille Pelletier-Voisy, nous avons caractérisé les formes diverses d'interaction avec les Autochtones. Elles furent multiples, déployées dans tous les sens, intenses. La tradition

160. Sylvie Vincent, *Les récits de Uepishtikueiau, l'arrivée des Français à Québec selon la tradition orale innue*, Sept-Îles, Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM), 2003, p. 24.

161. *Idib.*, p. 25.

162. *Id.*

163. *Idib.*, p. 21.

orale souligne comment les Innus ont dû tout enseigner aux Français pour qu'ils puissent vivre à l'intérieur des terres. Impossible en effet d'y survivre, particulièrement lorsque la traite des pelleteries est la base de l'économie. Les compagnies françaises de commerce ont effectivement délogé les Innus (plus spécifiquement les Kakouchacs ou Porc-épics) dans leur contrôle, à Tadoussac, de la traite des pelleteries en provenance de la baie James, de la vallée du Saint-Laurent et des Grands Lacs¹⁶⁴. Les voyageurs ont remplacé les Autochtones venus en canot d'un immense réseau de rivières et de portages. Ils ont tout appris d'eux et les ont intégrés dans un système désormais européen. Le processus s'est déroulé à la fois dans un contexte de grande proximité et de conquête. De proximité, parce qu'il y avait eu un intérêt mutuel, économique et militaire, à conclure le traité de Tadoussac de 1603¹⁶⁵, et certes, que chacun avait eu tout à apprendre au cours d'une très longue interaction. Néanmoins, une société de chasseurs-cueilleurs était en voie d'intégration dans l'économie atlantique et d'incorporation dans un royaume d'outre-Atlantique à visée impériale. Indice de cela, la francisation des toponymes. Le rapport de forces était inégal, une conquête a eu lieu. Il importe de le dire. De même, est-il indispensable, dans les limites de l'analyse généalogique, d'exprimer la transformation des uns et des autres. À l'évidence, chaque société intègre l'autre selon ses propres règles. La notion de « sang » n'a ici aucune pertinence. La société coloniale qui répugne à la mésalliance doit partiellement s'y résigner. La forte proportion d'hommes-voyageurs, non mesurable, contrevient à la sédentarité et au patriarcat parce qu'en l'absence

164. Samuel de CHAMPLAIN, *Œuvres*, présentées par Georges-Émile Giguère, Montréal, Éditions du Jour, coll. « Bibliothèque québécoise », 1973, vol. 3, p. 1060 ; Alain BEAULIEU, « "L'on n'a point d'ennemis plus grands que ces sauvages". L'alliance franco-innue revisitée (1603-1653) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 61, 3-4 (2008), p. 365-395 ; Michel LAVOIE, *Le Domaine du roi 1652-1859. Souveraineté, contrôle, mainmise, propriété, possession, exploitation*, Québec, Septentrion, 2010, p. 61-78 ; Roland CHAMBERLAND, Jacques LEROUX, Steve AUDET, Serge BOUILLÉ, Mariano LOPEZ, *Terra Incognita des Kotakoutouemis. L'Algonquie orientale au XVII^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, et Gatineau, Musée des civilisations, 2004, p. 37-225.

165. CHAMPLAIN, *Œuvres*, *op. cit.*, vol. 1, p. 70-76.

prolongée des hommes, émerge la centralité des femmes dans la zone coloniale. La dépendance et la proximité des voyageurs avec les communautés autochtones est certainement source de relativisme culturel et de doute sur soi, même si cela n'a pas été démontré dans cet article. Limitons-nous ici à quelques rappels. Le père Lejeune ne rapporte-t-il pas en 1633 cette parole de Champlain : « quand cette grande maison sera faite, alors nos garçons se marieront à vos filles, et nous ne serons plus qu'un peuple¹⁶⁶ », en outre, ne rompait-il pas avec son époque en qualifiant la harangue d'un chef innu d'une « rhétorique aussi fine et déliée, qu'il en sçauroit sortir de l'escolle d'Aristote, ou de Ciceron¹⁶⁷ », enfin, n'émergeait-il pas chez lui comme chez Marie de l'Incarnation un doute à l'égard de la rudesse française dans l'éducation des enfants à l'aune de la manière douce autochtone¹⁶⁸ ? Il importe de ne pas occulter cette dimension du projet impérial français visant non pas le refoulement des peuples autochtones, mais leur fusion sous la couronne et l'Église catholique¹⁶⁹.

Pour les Autochtones, comme l'exprime la tradition orale, il s'agit d'un processus de conquête, ce qui n'exclut pas échanges, dialogues, amitiés et intégration par mariages de fils de colons parmi les Premiers Peuples et, réciproquement, ce qui fut cependant plus rare, de filles autochtones comme épouses dans la colonie.

166. *Relations des Jésuites, 1611-1672*, Montréal, Éditions du Jour, 1972, vol. 1, p. 28.

167. *Ibid.*, p. 26-27.

168. *Ibid.*, p. 25 ; MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, nouvelle édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, p. 809.

169. D. DESLANDRES, « Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (première partie) », art. cit., p. 79-80.

Résumé / Abstract

Denys Delâge (4^e Fauteuil) : Fluidité des frontières ethniques en Nouvelle-France : descendance de Nicolas Pelletier et Jeanne Voisy [*Fluidity of Ethnic Borders in New France: Descendants of Nicolas Pelletier and Jeanne Voisy*]

La généalogie d'une famille souche, Pelletier-Voisie, débarquée à Québec en 1636, illustre, pour ses huit enfants et leur proche descendance, la dynamique d'interaction entre colons et Autochtones, marquée par la porosité et la fluidité des frontières ethniques et sociales. L'identité n'y a rien à voir avec le sang, relevant de trajectoires individuelles et de modalités d'intégration aux réseaux de parenté. Émerge la figure du voyageur et sa grande proximité avec les Autochtones. Des nomades maintiennent la mobilité de leur mode de vie en devenant voyageurs tandis que les colons-voyageurs adoptent la mobilité en voyageant avec et parmi les Autochtones. Le contexte colonial vise cette fusion des peuples et leur subordination à la couronne et à l'Église catholique. La tradition orale innue y voit le processus de la conquête

Mots-clés : Nouvelle-France – Innu – famille – parenté – généalogie – colons français – voyageur – Autochtones

*

The genealogy of a root family, Pelletier-Voisie, who landed in Quebec in 1636, illustrates for their eight children and their close descendants, the dynamic of interaction between settlers and Aborigines, marked by the porosity and fluidity of ethnic and social boundaries. Identity has nothing to do with blood, pertaining rather to individual trajectories and modalities of integration into kinship networks. The figure of the voyageur emerges, as does his close proximity to the Aborigines. Nomads maintain the mobility of their way of life by becoming travelers while settlers-voyageur embrace mobility by traveling with and among Indigenous people. The colonial context shows this fusion of peoples and their subordination to the Crown and to the Catholic Church. The Innu oral tradition sees it as the process of conquest.

Keywords : Nouvelle-France – Innu – French settlers – family – kinship – genealogy – voyageur – Natives